

~~PN-ACS-053~~

PN-ACS-053



ENVIRONMENTAL HEALTH PROJECT

Report for the File No. 234

Project Intégré de Traitement et de Réutilisation
des Eaux Usées à Ouled Teima:

Le Tissu Associatif de Quartier à Ouled Teima
Etat des lieux et perspectives d'amélioration

octobre 1998

par
Ahmed Bouziane
et
Atmane Hnaka

Prepared for the USAID Mission to Morocco
under EHP Activity No. 479-CC

U.S. AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
BUREAU FOR GLOBAL PROGRAMS, FIELD SUPPORT
AND RESEARCH
CENTER FOR POPULATION, HEALTH AND NUTRITION
OFFICE OF HEALTH AND NUTRITION
WASHINGTON, D.C. 20523-1817



ENVIRONMENTAL HEALTH PROJECT
1611 N. KENT ST., SUITE 300
ARLINGTON, VA 22209
PHONE (703) 247-8730
FAX (703) 243-9004
INTERNET: EHP@ACCESS.DIGEX.COM

Introduction

Objet

L'objet de la recherche dont ce document présente succinctement les résultats est le tissu des associations de quartier opérant dans le domaine de l'assainissement. Il s'agit de quinze associations dont la plupart ont été créées à partir de 1995 et qui couvrent la majorité des quartiers sous-équipés de la ville. Ce tissu présente une configuration très hétérogène. Il regroupe des organisations bien implantées et bien ancrées dans leur contexte, ayant entrepris des activités de grande envergure et ayant pour cela mobilisé des ressources humaines et matérielles importantes, à côté d'associations qui en sont encore aux tâtonnements du départ, des associations qui ont accumulé une expérience et un savoir faire inestimables et d'autres auxquelles le savoir faire élémentaire dans les domaines de la gestion et de l'organisation fait défaut. Derrière cette diversité et cette hétérogénéité des expériences, notre travail cherche à déceler les points de force à consolider et les points de faiblesse à dépasser chez le mouvement associatif à Oulad Teima.

Elle vise à construire une connaissance objective à la fois descriptive et analytique aussi approfondie que possible qui embrasse les domaines de son fonctionnement, de ses moyens potentiels et effectifs, de ses points de force et de ses points de faiblesse.

Objectifs

Outre la construction d'une connaissance aussi objective et aussi approfondie que possible du mouvement associatif dans la ville d'Oulad Teima, l'objectif visé est de fonder, de préparer les assises d'un plan d'action qui permette de consolider les structures des associations concernées et d'en améliorer le fonctionnement afin que leur action devienne plus efficace.

Méthodologie

Les données sur lesquelles repose notre analyse du phénomène étudié sont à la fois quantitatives et qualitatives. S'agissant d'organisations dont la création et la gestion donnent lieu à la production de documents qui permettent d'en éclairer le fonctionnement, les objectifs et les intentions qui ont présidé à leur création la première étape de notre enquête a consisté à recueillir ces documents et à traiter l'information quantitative (date de création, informations sur les dirigeants, etc.) et qualitatives (les statuts, objectifs, etc.) qu'elles contiennent. Mais aussi s'agissant d'organisations qui mènent des actions mobilisant des hommes et qui

bénéficient à des hommes, il était nécessaire de savoir ce qui motive leurs acteurs et la représentation qu'ils ont de leur action. Pour ce faire, des entretiens semi directifs approfondis ont été menés avec les responsables de l'ensemble des associations. Des entretiens qui, en plus des informations mentionnées ci-dessus, ont permis de reconstituer l'histoire de chaque association, les difficultés éprouvées lors de sa constitution et de son activité.

Les principaux responsables de l'autorité locale ainsi que de la Municipalité ont aussi été interviewés afin de recueillir leur perception du mouvement associatif et le récit de leur contribution à ce mouvement ou de leur rapport avec lui.

1. Rappel du contexte

Afin de mieux saisir les facteurs qui ont favorisé ou qui ont fait obstacle à l'émergence et au développement du mouvement associatif de quartier à Oulad Teima, il est utile de le replacer dans le cadre des différents contextes au sein desquels il a pris racine.

1.1. Le contexte historique

1.1.1. Une longue histoire locale d'action communautaire organisée

Les associations de quartier à Oulad Teima ont hérité d'une longue histoire locale d'action collective organisée pour la prise en charge des besoins de la communauté, en particulier ceux qui nécessitent de gros moyens tels que les équipements d'infrastructure. La forme la plus récente qu'a prise cette action communautaire, avant l'émergence des associations sous leur forme actuelle (à partir de 1995) sont les comités de quartier qui pendant les années 70 et 80 ont constitué des instruments efficaces de mobilisation des fonds et des énergies qui ont permis d'équiper plusieurs quartiers de la ville d'Oulad Teima en eau potable, en électricité et dans certains cas en réseau d'assainissement.

1.1.2. Une histoire régionale marquée par une dynamique associative d'une ampleur particulière.

Bénéficiant d'un héritage historique très fécond, comme on l'a vu ci-dessus, le mouvement associatif à Oulad Teima a bénéficié aussi d'un contexte régional très propice à l'organisation associative et dont l'histoire récente est marquée par un foisonnement d'associations dont les activités couvrent des domaines variés allant de l'équipement en infrastructures à l'alphabétisation, etc. Des associations dont les réalisations (infrastructures routières, eau potable, électricité...) frappent par leur ampleur et par l'étendue des espaces et des populations qui en ont bénéficié.

1.2. Un contexte institutionnel favorable à l'organisation associative

Le contexte institutionnel aussi bien national que local constitue, de son côté un facteur favorable au foisonnement des associations. Ainsi sur le plan national, les dernières années sont caractérisées par l'ouverture de l'Etat sur la société civile et par l'encouragement de la participation et de l'initiative des habitants notamment dans le domaine de la prise en charge des besoins et matière d'équipement d'infrastructure et d'équipement collectifs.

Sur le plan local, l'arrivée d'un pacha ayant une longue expérience de travail avec les associations et ayant un engouement particulier pour l'organisation associative a sans doute hâté le mouvement de ce foisonnement et a joué un rôle non négligeable dans son éclosion.

1.3. Les quartiers concernés

Les quartiers aus sein desquels a pris naissance ce mouvement associatif sont essentiellement les quartiers dont l'équipement, après l'introduction de l'eau potable et de l'électricité, est resté inachevé. Ils souffrent encore de l'absence d'infrastructures d'assainissement permettant de dégager les eaux usées qui sont encore dans plusieurs quartiers évacuées dans des fosses creusées à quelques mètres voire à quelques dizaines de centimètres des foyers. Les nuisances sont ainsi éloignées de quelques centimètres ou de quelques mètres dans le meilleur des cas. Ils souffrent aussi de l'absence d'infrastructures dans d'autres domaines, notamment ceux de la santé et de l'éducation (préscolaire).

Ce sont, par ailleurs, des quartiers caractérisés par le niveau socioéconomique bas de leurs habitants, des ouvriers agricoles et saisonniers pour la plupart et par leur analphabétisme. Des caractéristiques qui peuvent être considérés comme des obstacles à l'action associative notamment dans les domaines de l'équipement qui requiert des ressources importantes en termes de savoir et de savoir faire.

En fait, si l'analphabétisme des populations et leur occupation dans des travaux manuels ne leur laissant pas de disponibilité pour s'investir dans d'autres activités en dehors du travail limitent le potentiel d'encadrement des associations et si la pauvreté limite le potentiel de moyens financiers possible à mobiliser, l'expérience des associations étudiées montre que ce ne sont là que des facteurs extérieurs qui ne déterminent nullement de manière mécanique les capacités des associations. Celles-ci restent importantes aussi bien en termes de moyens financiers mobilisables (on va le voir plus loin) qu'en termes de moyens humains d'encadrement et de prise en charge de l'action associative comme on va le voir ci-dessous à travers la présentation des acteurs du mouvement associatif.

2. Les acteurs du mouvement associatif

Les acteurs du mouvement associatif à Oulad Teima sont deux catégories, d'une part, les meneurs, ceux chez qui naît l'idée, qui se chargent de la traduire en réalité concrète en menant campagne pour convaincre leur entourage d'abord puis petit à petit l'ensemble des habitants du quartier et qui, le plus souvent, assument la responsabilité organisationnelle au sein des structures de direction une fois celles-ci mises sur pieds. et d'autre part, les habitants impliqués dans les activités des associations.

2.1. Les leaders

Leur membre varie d'une association à une autre, d'un quartier à un autre, mais leur profil est souvent semblable. L' élu du quartier au conseil municipal joue en général un rôle moteur dans les premières étapes de mise en place de la structure associative, parfois il assume lui-même la responsabilité de la présidence de l'association mais il peut aussi préférer jouer son rôle anonyme de membre du bureau ou de membre de l'association. Cependant il faut noter que dans plusieurs cas l'association s'est faite sans l' élu ou celui-ci n'a joué dans sa constitution qu'un rôle secondaire. Le rôle primordial joué par les élus des quartiers au conseil municipal dans le processus de création des associations s'explique par trois facteurs principaux :

- le statut social de l' élu dans son quartier. Il est souvent un lettré respecté ou un notable ayant un ancrage familial et une visibilité sociale dans son quartier, ce qui dans un cas comme dans l'autre le dote d'une capacité de mobilisation et de sensibilisation importante;
- la nature de l'objet principal de l'activité associative (l'assainissement) qui requiert l'aide de la municipalité. En effet, s'agissant de l'assainissement, celle-ci est perçue comme un bailleur de fond ou un fournisseur d'aide potentiel et l' élu comme la personne la mieux placée pour mobiliser cette aide ;
- l'intérêt des élus dans la création d'un cadre de contact permanent avec la population (les électeurs).

D'autres facteurs peuvent être invoqués pour expliquer le rôle joué par les élus dans la création des associations; leur accès facile à l'information et au contact avec l'autorité locale, le fait qu'ils disposent le plus souvent d'un appareil de militants et de sympathisants de leur parti mobilisables par un mot d'ordre pour réaliser telle activité ou telle autre.

A côté des élus, l'activité associative est encadrée par une élite composée de fonctionnaires, des enseignants en général, et de résidents jouissant d'une notabilité sociale, des commerçants dans la majorité des cas, ainsi que, quoi que dans une moindre mesure, de militants associatifs ayant été sensibilisés à l'action associative dans le cadre des associations d'éducation de l'enfance et de la jeunesse actives notamment dans la maison des jeunes.

2.2. Les adhérents

Tout comme le rapport entre les jeunes associations d'Oulad Teima et leurs adhérents potentiels, leurs objectifs reflètent une oscillation entre deux formules, celle d'un groupement constitué pour réaliser une tâche précise et circonscrite dans le temps qui a donc un objectif fixe et délimité et une organisation associative dont l'objectif est l'organisation en elle-même les autres objectifs concrets n'étant que son émanation.

Par ailleurs il faut noter ici, le décalage important entre les dispositions formelles telles qu'elles sont consignées dans les textes des statuts et ce qui se passe dans la réalité concrète. En effet, une seule association assigne à son existence un seul objectif, celui d'équiper la zone de son action en réseau d'assainissement. Les autres associations mentionnent l'objectif de réalisation du réseau d'assainissement parmi plusieurs autres objectifs ou ne le mentionnent pas du tout.

En fait, même si certaines associations se sont données des objectifs multiples couvrant une gamme variée de besoins de la communauté, équipements, services, activités de loisirs, organisation de la solidarité et de l'entraide... l'objectif principal qui donne à l'ensemble des associations de quartier d'Oulad Teima leur raison d'être est le projet d'équipement de leurs quartiers respectifs en réseau d'assainissement.

3. Le fonctionnement des associations

3.1. Les structures

La structure organisationnelle adoptée par la majorité des associations est constituée de deux instances : le Bureau et l'Assemblée générale. Cependant, certaines associations ont opté pour une forme organisationnelles plus diversifiée qui compte notamment des commissions, mais il s'agit de cas limités.

3.1.1. Le bureau

C'est la structure où se concentre le pouvoir de décision étant donné qu'il n'y a pas de structure intermédiaire dotée de pouvoirs entre lui et l'Assemblée générale et étant donné qu'il n'y a pas de système formel de contrôle par celle-ci. L'un des faits qui attirent l'attention en ce qui concerne cette structure importante qu'est le bureau est sa taille.

En effet, l'étendue de la taille des bureaux des associations à Oulad Teima est frappante. Elle va de 7 à 21 personnes, le pluspart des associations ayant opté pour le nombre de 19. Une grande taille qui épond à un choix judicieux de recherche de représentativité des multiples sensibilités politiques, ethniques, générationnelles, etc. existantes dans le quartier au sein de l'instance de direction, ce qui permet de garantir l'adhésion de toutes ces sensibilités. Elle s'explique aussi dans certains cas par le mimétisme, par l'imitation des autres. C'est le cas de cette association créée récemment dont les dirigeants affirment que le bureau doit nécessairement compter 19 membres. En fait, plusieurs associations ont des bureaux de 19 personnes, ce qui a donné à ce chiffre aux yeux des dirigeants de cette jeune association valeur de loi.

Il faut noter par ailleurs, que l'étendue, de la structure des bureaux des associations ne l'est le plus souvent que sur le papier, les éléments dynamiques exerçant effectivement leurs responsabilités et assurant une participation régulière aux activités du bureau se limitant à un petit noyau ne dépassant pas dans la pluspart des cas cinq personnes regroupées autour de l'initiateur du projet auquel ils sont le plus souvent liés par des liens tissés à l'extérieur de l'activité de l'association (liens amicaux, familiaux, politiques, de voisinage...).

3.2. L'assemblée générale

L'assemblée générale dont les réunions se déroulent le plus souvent au sein de la mosquée est une structure intermédiaire entre ce que les textes disent qu'elle est, et ce qu'elle est dans les faits. En effet, dans la pratique, elle est très influencée par les formes d'organisation et de communication traditionnelles lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant les affaires publiques (les affaires de la communauté). Les associations ne disposant d'adhérents au sens propre du mot, ni de carte d'adhésion, leur AG deviennent de ce fait même des réunions détachées du contexte formel de l'association et s'approchent plus de réunions de la Jmaâ traditionnelle mais sans qu'il y ait le cadre formel de celle-ci qui définit sa composition et les statuts de chacun de ceux qui y participent.

4. L'action du mouvement associatif à Oulad Teima

L'éventail des objectifs que s'est donné l'action associative à Oulad Teima dans les textes qui la fondent (les statuts) est relativement large. Il recouvre les domaines de l'équipement, des services et surtout l'entretien et la revivification des valeurs relationnelles traditionnelles d'entraide et de bon voisinage, etc. Dans les faits, lorsqu'on regarde les activités concrètes réalisées ou entreprises par ces associations, on trouve que l'assainissement occupe une place prépondérante. Il est le plus souvent la seule activité réalisée ou envisagée. Cependant, certaines associations ont réussi à élargir leur champ d'action à d'autres activités.

4.1. L'action associative dans le domaine de l'assainissement

La réalisation du réseau d'assainissement étant l'objet principal de l'action associative à Oulad Teima nous pouvons considérer que le degré d'avancement dans la réalisation de cet objectif constitue un point de vue intéressant pour analyser le degré d'efficacité et de performance du mouvement associatif.

De ce point de vue, nous pouvons classer les associations selon leur degré d'avancement dans la réalisation de ce projet. Il y a des associations qui ont réussi à réaliser leur réseau d'assainissement, celles qui sont en train de le faire et celles chez qui il est encore à l'état d'idée.

Nous allons focaliser notre attention sur les associations qui ont achevé d'équiper leurs quartiers en réseau d'assainissement car l'examen de leur expériences permet de tirer des enseignements plus significatifs de l'ensemble du parcours d'une association, de l'étape de sa création jusqu'à l'étape de l'achèvement de la réalisation de l'objectif principal qui justifie cette création.

4.1.1. Les associations ayant réalisé le projet d'assainissement

Il s'agit essentiellement de trois associations. Amal Boukhriss, As-salam et An-nour qui ont équipé leurs quartiers respectifs entre 1995 et aujourd'hui. Les expériences de ces associations sont différentes les unes des autres, l'ampleur des moyens mobilisés, la qualité du fonctionnement, le degré de créativité ne sont pas les mêmes dans chacune de ces expériences.

L'expérience qui a exercé et qui exerce encore l'influence la plus profonde sur le mouvement associatif à Oulad Teima et qui est considérée aussi bien par les acteurs du mouvement associatif, par les autres acteurs concernés par la réalisation du réseau d'assainissement comm

un modèle de réussite est l'expérience de l'association Amal Boukhriss. c'est une expérience qui a montré une ingéniosité particulière dans la gestion de la réalisation du projet lors de toutes ses étapes. Depuis les études techniques pour lesquelles elle a mobilisé un savoir faire bon marché et a coordonné efficacement avec les organismes publics concernés, et passant par la mobilisation et la gestion de fonds financiers qui a été faite avec beaucoup d'imagination et d'efficacité, par la réalisation des travaux pour laquelle la main d'oeuvre locale a été mobilisée, jusqu'à l'achèvement des travaux et la célébration de la réussite par des pratiques festives qui soudent la communauté et rodent un système de reconnaissance sociale de la participation...

5.2. L'action associative dans d'autres domaines

A côté de la réalisation du réseau d'assainissement, plusieurs associations, au nombre certes limité, ont néanmoins entrepris des activités dans d'autres domaines. La deuxième activité par ordre d'importance (correspond à la quantité et à la qualité des moyens mobilisés) est celle qui concerne l'aménagement, l'équipement de ce lieu de culte et de sociabilité qu'est la mosquée et la collecte de la "paye" (le "chart") de l'Imam.

D'autres activités de moindre envergure ont été entreprises par les associations. Il s'agit essentiellement de campagnes de nettoyage et de collecte des ordures, de revêtement des rues et d'activités socio-éducatives ou de loisirs telles que alphabétisation, soutien scolaire, activités sportives, etc.

6. Points de force de faiblesse du mouvement associatif

L'analyse des structures, du fonctionnement et de l'action des associations permettent de saisir un certain nombre de points de force et un certain nombre de points de faiblesse que toute action pour renforcer le mouvement associatif dans cette ville doit prendre en compte.

6.1. Acquis et points de force du mouvement associatif

Même s'il reste fragile, même si ses structures organisationnelles sont loins d'être institutionnalisées et si son action est loin d'être inscrite dans le long terme, le mouvement associatif n'en dénote pas moins des points de force non négligeables et n'en a pas moins développé des acquis d'une envergure qui attire l'attention.

6.1.1. Une stratégie ingénieuse de mobilisation des ressources locales fondée sur la représentation de l'ensemble des catégories de la population. au sein des structures de direction

Les organes de direction de la majorité des associations ont été composés de manière à répondre à un impératif majeur : celui de représenter l'ensemble des catégories de la population. Ce qui garantit le potentiel de ressources locales mobilisables le plus large.

Ainsi si l'on prend l'expérience de l'association Amal Boukhriss qui revêt une valeur d'exemple aux yeux de tous, observateurs extérieurs et responsables locaux des associations, la composition de son bureau reflète de manière ingénieuse la mosaïque de la population. Il regroupe des catégories d'âge allant de 31 à 78 ans. Dix parmi les 19 membres du bureau ont moins de 45 ans et neuf entre 45 et 78 ans. Il regroupe des lettrés et de analphabètes, des personnes de toutes les catégories socioprofessionnelles, commerçants, maçons, agriculteurs, techniciens... etc. Il comprend aussi des notabilités sociales et religieuses.

Ce souci de représentativité est bien entendu partagé par toutes les associations étudiées. On retrouve à peu près la même mosaïque dans les bureaux de toutes les associations, même si dans plusieurs cas, les fonctionnaires et les enseignants en particulier occupent une place prépondérante par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles. C'est ce même souci de représentativité qui explique d'ailleurs dans la majorité des cas le nombre relativement élevé des membres des bureaux des associations (autour de 19 personnes).

Il faut souligner qu'il ne s'agit pas là d'une représentativité de pure forme, mais d'une représentativité effective qui a été utilisée dans la mobilisation des ressources aussi bien financières qu'humaines nécessaires à la réalisation des activités associatives. Ainsi, dans le cas de l'association Amal Boukhriss, la mosquée dont l'imam est membre du bureau de l'association a été utilisée comme lieu principal d'information et de sensibilisation au projet de l'association. Les maçons représentés par deux personnes au sein du bureau ont été sollicités et ont joué un rôle principal dans l'optimisation des coûts des travaux. Les lettrés eux, ont joué un rôle important dans la préparation des documents nécessaires à la gestion financière et administrative des travaux.

6.1.2. Formation d'une élite à la gestion et à la direction de projets de développement urbains

La réalisation du réseau d'assainissement a permis aussi à une élite composée des dirigeants des associations de bénéficier d'une formation d'une envergure inestimable dans le domaine de la communication, de la gestion organisationnelle et dans le domaine de la direction et du suivi des projets et des travaux. L'intensité des activités collectives, réunions élargies, réunions des instances des associations, travail d'information et de sensibilisation, contacts et négociations avec les autorités locales et les différentes administrations avec lesquels il était

nécessaire de coopérer, tout cela a permis aux dirigeants des associations d'apprendre et de perfectionner sur le tas des méthodes de communication, de gestion et de direction d'une valeur inestimable. Certes, comme nous allons le voir, plus bas (cf. points de faiblesse) chacun des membres des directions des associations a bénéficié de ce capital d'expérience selon ses prédispositions, et la capacité d'encadrement reste globalement limitée, cependant le savoir faire acquis par l'élite qui dirige le mouvement associatif est néanmoins important. Ainsi la pratique de la réunion, compétement inconnue dans sa forme moderne (avec ordre du jour strict, prise de parole organisée, PV, etc.) qui était totalement inconnue pour une large frange de cette population analphabète est devenue pour les personnes faisant partie des instances de direction des associations, après quelques mois de tâtonnements et d'apprentissage un rituel familier. Le fait anecdotique que ce militant illettré répète désormais à chaque fois qu'on lui demande de parler sérieusement d'un problème concernant le quartier, "je ne parlerai que si vous ouvrez un PV", racontés par les responsables associatifs est significatif à cet égard.

Il faut préciser que ce capital de savoir faire accumulé essentiellement grâce à l'expérience se diffuse et est approprié plus ou moins efficacement par l'ensemble du tissu associatif. C'est ainsi que plusieurs des procédés utilisés par l'association Amal Boukhriss sont devenus des règles de conduite adoptées par les nouvelles associations s'engageant dans la réalisation du réseau d'assainissement.

6.1.3. Emploi et formation de la main d'oeuvre locale

L'association Amal Boukhriss aussi bien que les autres associations qui ont suivi son exemple (Annasr au quartier Lahricha, Alwahda au quartier Rtim et Alhouda au quartier Glita) ont fait le choix de faire faire les travaux uniquement par une main d'oeuvre locale. Des appels d'offres ouverts aux tâcherons appartenant au quartier concerné ont été à chaque fois lancés et les propositions débattues publiquement. Une fois l'offre échoue sur l'un d'eux il est tenu de respecter l'engagement d'employer en priorité la main d'oeuvre locale. Cela présente l'avantage de diminuer les coûts qui représentent moins que la moitié de ceux proposés par des tâcherons extérieurs. Mais cette formule présente surtout l'avantage de former la main d'oeuvre locale et de développer de manière considérable son savoir faire.

L'ensemble des travaux nécessaires à la mise en place du réseau d'assainissement dans le quartier de Boukhriss (L'association Amal) puis par la suite, les travaux effectués pendant la première moitié de l'année 1999 dans les quartiers de Lahricha (association Annasr), de Rtim (Association Alwahda) et de Glita (Association Alhouda) ont été effectués par une main d'oeuvre issue de ces mêmes quartier ce qui a fait de l'opération de mise en place du réseau d'assainissement dans ces quartier (encore inachevé dans les trois derniers quartiers) une

affaire de mobilisation de toutes les ressources locales et une opération qui bénéficie aux habitants du quartier non seulement par son résultat final (le dégagement des eaux usées) mais aussi par le travail et les revenus qu'elle génère et par le développement des compétences et du savoir faire de la main d'oeuvre locale. Plusieurs dizaines d'habitants de ces quartiers ont ainsi trouvé un emploi, développé leur savoir faire et participé au développement de leur quartier.

6.1.4. Le développement de pratiques d'entraide entre les associations et de partenariat entre les associations et les autorités locales.

Un autre point de force du mouvement associatif à Oulad Teima est le développement d'une coordination institutionnelle entre associations qui se sont regroupées dans une confédération depuis le milieu de l'année 1998 et le développement des contacts entre ces associations et les autorités locales élues ou administratives. Certes, la coordination entre les associations sur le terrain de l'action n'est qu'à ses débuts et la fédération qui regroupe l'ensemble des associations ne s'est pas encore imposée comme un fait irréversible, mais ces deux faits constituent néanmoins une avancée vers la confirmation du mouvement associatif comme un acteur à part entière du développement urbain.

6.2. Difficultés et points de faiblesse du mouvement associatif

Etant entendu que les quartiers concernés par l'action associative de développement sont, comme il a été souligné plus haut, des quartiers habités par une population pauvre, en majorité analphabète et exerçant des activités fatigantes qui l'occupent toute la journée, nous n'allons pas revenir ici sur les difficultés objectives que constituent ces conditions qui agissent de l'extérieur sur le mouvement associatif mais concentrer notre attention sur les difficultés qui lui sont internes et qui sont relatives en particulier à l'élite qui le dirige.

Ces difficultés et ces faiblesses sont de divers ordres. Elles vont de l'absence chez les dirigeants des associations de connaissances élémentaires concernant la constitution et la direction d'une organisation associative au manque de compétence pour conduire des travaux.

6.2.1. Absence de savoir et de savoir faire élémentaire relatif à la création et à la direction d'une organisation associative

Plusieurs associations manquent de cadres ayant une connaissance élémentaire en ce qui concerne la création d'une association et en ce qui concerne la gestion de ses activités. Ainsi excepté trois associations dont les documents fondateurs reflètent leur réalité effective en particulier pour ce qui est des objectifs, le reste des associations ont reproduit parfois mot à mot les statuts d'associations précédentes. La documentation du travail des associations, la

tenue de P.V. des réunions, la tenue d'une documentation administrative qui permette d'archiver est aussi un problème auquel sont confrontées plusieurs associations. Ces problèmes se posent bien entendu avec plus d'acuité pour les associations nouvelles plus que pour les anciennes, pour celles qui comptent un nombre limité de lettrés dans leurs organes de direction plus que pour celles où il y en a plusieurs. Néanmoins, l'ensemble des associations en souffrent plus ou moins du fait que la population avec laquelle elles traitent et du fait que leur adhérents effectifs ou potentiels chez qui elles sont appelées à recruter leurs encadrants sont analphabètes.

6.2.2. Difficultés dans le domaine de la communication

Les différentes expériences des associations de quartier à Oulad Teima laissent voir des difficultés relatives à la communication à trois niveaux :

-La communication interne aux organisations associatives, que ce soit au sein de leurs organes de direction ou entre celui-ci et la base de l'association ;

L'absence de savoir faire relatif à la communication au sein d'une organisation chez la majorité des associations (en particulier chez les associations nouvellement constituées tels que l'association Alamal Oual Isslah) se traduit par des difficultés à gérer efficacement le fonctionnement ordinaire de l'association et se traduit de manière plus négative dans la conduite des assemblées générales.

-La communication avec la population concernée par l'action associative.

La contestation vigoureuse des choix des dirigeants de l'association dans tel domaine ou tel autre, la difficulté de mobiliser des fonds, la difficulté de mobiliser d'autres formes de participation de la population vécues par plusieurs associations ne sont que les indices d'un déficit de communication avec la population. Ainsi la majorité des associations ont du avoir recours à plusieurs subterfuges pour pousser les habitants à fournir leur cotisation au coût de l'installation du réseau d'assainissement. Une partie de la population n'est pas encore convaincu de se brancher au réseau dans le quartier Boukhriss par exemple. Et dans le quartier Essalam, il a fallu attendre 3 ans pour que l'ensemble des habitants se branchent au réseau et avec des conditions parfois plus avantageuses que celles dans lesquelles les premiers raccordés l'ont été.

La difficulté éprouvée par toutes les associations ayant achevé la réalisation du réseau d'assainissement à mobiliser les ressources de la population pour d'autres réalisations. L'exemple édifiant à cet égard est celui de l'association Amal Boukhriss dont l'expérience comme nous l'avons souligné est exemplaire. Après avoir achevé le réseau d'assainissement la décision a été prise par le bureau de l'association d'engager l'exédent dans l'édification

d'un dispensaire. Une décision qu'une bonne partie de la population a contesté vigoureusement.

-La communication avec l'environnement institutionnel

Les relations des différentes associations avec les institutions concernés par le réseau d'assainissement et par le développement urbain en général qui théoriquement sont sensées être leurs partenaires sont très limitées et très tumultueuses. Toutes les associations qui se sont engagées dans la réalisation du réseau d'assainissement que ce soit celles qui l'ont achevé (comme Amal Boukhriss) ou celles qui sont en train d'y travailler (comme Annasr, Alhouda et Alwahda) se plaignent du comportement non coopératif des administrations concernées, en particulier en ce qui concerne le respect des délais de visa des plans de travaux. Certes la responsabilité de ce fait ne peut être imputée aux seules associations. Ces administrations et leurs responsables en sont responsables aussi mais si les associations mais les associations ne font rien non plus pour donner à ces relations plus de dynamisme. Il s'agit d'un manque de savoir faire dans le domaine de la communication.

6.2.3. Difficultés dans le domaine de la gestion administrative et financière

Les associations d'Oulad Teima souffrent aussi de difficultés relatives à la gestion administrative et financière. Cela revoie à des problèmes d'équipement et à des problèmes de compétence des dirigeants à la fois. En effet, la tenue d'une comptabilité et la documentation de l'activité de l'association nécessitent des moyens matériels, des documents appropriés voir des moyens informatiques et des locaux adéquats où l'on peut tenir des archives... Ce qu'aucune des associations étudiées n'a. Une gestion financière et administrative rigoureuse nécessite aussi un savoir faire professionnel dont aucune des associations ne dispose. Cependant le problème n'est pas vécu avec la même acuité par toutes les associations. Plusieurs d'entre elles, Amal Boukhriss, Annasr, mais aussi Alhouda et Alwahda ont fait développer par les membres lettrés de leurs bureaux (des fonctionnaires et des lauréats de l'université en chômage en général) des documents imaginatifs pour palier à leurs lacunes dans ce domaine.

6.2.3. Difficulté de maintenir l'indépendance des associations des partis politiques et donc de maintenir l'adhésion de l'ensemble des catégories de la populations.

Chacune des associations concernées s'est trouvée confrontée à un moment ou un autre de sa vie aux divergences et aux conflits politiques de l'élite du quartier concerné par son action. Dans deux cas, cela a conduit à l'éclatement de l'association. C'est ce qui s'est passé notamment dans le quartier de Chninate où le nouvel élu a procédé à la création de sa propre

association pour s'opposer à celles de l'ancien élu. Même si le problème semble maintenant en voie de règlement sur intervention des autorités locales qui ont procédé à la dissolution des deux associations et ont suscité la création d'une nouvelle dans laquelle est recherchée une représentativité de l'ensemble des habitants du quartier, le problème n'en reste pas moins présent.

En effet, il est vécu à des degrés divers par toutes les associations. Et de la solution qui lui sera apportée dépendra en partie la pérennité de l'action des associations et leur transformation de groupements pour réaliser des actions limitées dans le temps et dans l'espace à un mouvement qui contribue dans la durée en tant qu'acteur à part entière au développement de la ville et à la résolution de ses problèmes.

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (1)

1- Identification

Nom : Assalam pour le développement et la coopération **Nom de quartier ou zone** Derb al Hammam et le quartier administratif et hay Ben Jeddi, **Siège** un garage à hay Ben Jeddi **Tel n°** néant **Date de création** 21 - 09 - 95 **Nombre des membres du bureau** 15 **Nombre d'adhérents** **Pers. Interv** Mr Hadj Bellaoui Brahim, président de l'association et 1^{er} vice-président du conseil municipal **Personnel salarié.** néant **Personnel bénévole** Membres du bureau **Mandat du bureau :** 2 ans

2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique :

Il s'agit de trois quartiers : le quartier administratif, Hay el Hammam et son extension Nord Hay Jdid . Pour le premier, c'est l'ex - noyau aménagé à l'époque du protectorat. Ramassé autour d'une place rectangulaire ; il a fait l'objet d'une importante transformation par la suite, il abrite actuellement les administrations, et des habitations de notables.

Derb El Hammam est un ensemble de constructions apparues spontanément dans les années 50 et 60, le long de la rue reliant Hay Zaouia, l'actuel Nasr au quartier administratif.

Quant à Hay Jdid, il constitue l'extension Nord de derb Al Hammam apparue dans les années 70 et 80 le long de la rue menant vers Chninate.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures (avec années de réalisation et taux de raccordement) :

- **Voirie** : revêtue au quartier administratif et partiellement à Derb Al Hammam
- **Electricité** : existant
- **Eau potable** : existant
- **Assainissement** : réalisé, mais des ménages continuent encore à utiliser des fosses

septiques au derb Jdid

2-4 Equipements collectifs existants : Ecoles, administrations....

2-5 Autres équipements : Commerces, services

2-6 Effectifs de la population de l'ensemble des quartiers en 1994 : 1366 ..nombre de ménages 270 **Superficie** 28 ha, **Superficie urbanisée** 8,9ha **Densité** 154 hab/ha **Sup Esp. Libre** 3.9 ha.

2-7 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : Locaux houaris ; mais la majorité revient aux immigrants d'origines très variées ...

2-8 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Quarier administratif (notables et fonctionnaires) . Les deux autres quartiers. fonctionnaires et petits commerçants et artisans.

3- Objectifs :

***Selon/ Statuts :**

Renforcement des relations de bon voisinage fraternité et de bon voisinage entre les habitants et développement matériel, moral et social de ses adhérents.

Remarque : la question des eaux usées n'est pas mentionnée clairement dans le texte du statut. Aussi, l'association ne dispose pas de règlement interne.

***Selon entretien :** l'association a été constituée essentiellement pour la réalisation du projet du réseau des eaux usées, et ce pour légaliser l'opération de collecte de fonds.

4 -Activités:

***Selon / statuts :**

Selon l'article 8 du statut l'association exerce des activités pédagogiques, culturelles et sociales et sportives et organise des chantiers de travaux en vue d'améliorer le paysage des quartiers, de créer des espaces verts et veiller sur la propreté du quartier .

***Selon / entretien :** Réalisation du réseau d'assainissement .

5 - Constitution (Contexte) :

***Constitution :**

L'idée de la constitution de l'association a émané d'un groupe de personnes très actifs , tous des professeurs qui résident dans le quartier Ben Jeddi, nouveau quartier non réglementaire apparu au nord de la zone centrale, entre Derb Al hammam et Chninate.

Au départ, ce groupe d'habitants ont constitué un petit comité qui s'occupait du problème d'assainissement du quartier.

Après maintes rencontres et discussions sans résultats avec l'ex-président du conseil municipal au sujet des eaux usées, celui-ci s'est adressé au représentant de cet ensemble de petits quartiers au conseil municipal, Mr Bellaoui.

Ainsi, il a été convenu de commencer d'abord par mettre en place la structure institutionnelle à même de représenter les habitants du quartier, de permettre de traiter avec les responsables locaux et légitimer en quelque sorte l'opération de collecte de fonds nécessaires à la réalisation du projet.

En ce sens, le comité de départ auquel s'est ajouté Mr Bellaoui, a contacté Mr le Pacha à ce sujet qui l'a beaucoup aidé à mettre sur pied l'association.

Il a été présent à l'assemblée générale de constitution de l'association, qui s'est tenue au quartier administratif le soir du 21 septembre 1995, à partir de 21,00mn.

Il leur a préconisé de voir Mr Faridi de l'ORMVASM , pour la réalisation de l'étude technique.

Lors de cette réunion , le comité provisoire a demandé à Mr Bellaoui de présider l'association.

C'était la première association qui a commencé les travaux d'assainissement à Ouled Teima avant même celle d'Amal Boukhriss .

***Acteurs principaux :** Les professeurs du quartier Ben Jeddi. Le pacha, l'ex président du conseil municipal, l'élu du quartier Mr Bellaoui.

***Expérience associative :** Le président dispose d'une longue expérience dans l'action associative ; il a suivi de très près toutes les actions d'électrification et d'assainissement des vieux quartiers centraux

d'Ouled Teima, il a même réalisé un mémoire de fin d'étude (Ecole d'infirmier) sur les actions des associations en milieu rural du Souss, et ce en matière d'équipement sanitaires et autres.

6- Activités réalisées par l'association depuis sa création :

Achèvement de la réalisation du réseau d'assainissement au niveau de Derb al Hammam et Ben Jédi.

7- Autres projets ou activités en perspective : Le président a l'intention de programmer de nouvelles actions si elles émanent des habitants concernés (terrassement des rues, boisement...), et poursuite de la coordination dans le cadre de la fédération des associations de la ville d'Ouled Teima.

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

- **Statuts :**

l'association dispose d'un statut qui se compose des matières suivantes :

- Nom de l'association
- Identification;
- Objectifs
- Composition du bureau
- Local
- Moyens et activités
- Ressources .
- Structure et composition de l'association :

le statut précise les principales structures de l'association :

- l'assemblée générale . une fois/ 2 ans
- le bureau et enfin les commissions spécialisées.
- divers.
- **Autres informations selon entretien :**

- **Carte d'adhésion** Néant * **Droits d'adhésion** : néant

- **Fréquence de réunion du bureau** : 1 fois par semaine

- **Lieu de réunion** : local **Modalités des réunions** Convocation orale

- **Ordre du jour** Le président prépare l'ordre du jour en coordination avec le secrétaire et des membres du bureau * **P.V** : le secrétaire assure la rédaction des PV des réunions .

8-2 Ressources financières

Selon entretien :

***Cotisations annuelles des membres** : néant

* **Financement / soutien privé** : néant

***Financement public**: soutien matériel de la municipalité au moment de la réalisation du réseau d'assainissement (buses , transport)

***Financement international** néant. * **Autres ressources** : néant

8-3 Gestion financière

Selon l'entretien :

Comptabilité : une commission a été créée pour gérer le projet d'assainissement * **Compte bancaire :** Il a été ouvert au nom de l'association, mais abandonné par la suite.

9- Projet assainissement

L'association a réalisé son réseau d'assainissement.

9-1: Étapes de la réalisation

Le projet a été lancé en 1995 et a consisté à équiper l'extension Nord de Derb EL Hammam et Hay Ben Jédi en réseau d'assainissement, et ce par la mise en place d'une canalisation principale de 1000 m de long en plus des canalisations secondaires.

L'étude technique a été réalisée par Faridi de l'ORMVASM.

Au début, l'association a commencé par collecter 50 dhs comme droits d'adhésion. Mais, le nombre des adhérents n'a pas dépassé 8. Par la suite, l'association a demandé aux résidents d'avancer 500 dhs pour lancer les travaux. Mais, le sol est rocheux et exige l'usage de matériels puissants de creusement (compresseurs, marteaux piqueurs..).

Pour ce faire, le président de l'association et 4 membres sont allés voir l'entrepreneur Arsalan qui réalisait en face du quartier un lotissement pour habitat. Ils lui ont proposé de les aider à creuser la canalisation principale. Effectivement, il a mis à la disposition de l'association du matériel nécessaire pendant 8 mois (deux marteaux piqueurs). L'association a assuré le fuel, les besoins en ouvriers et les travaux d'entretien et de réparation du matériel. Les buses ont été données par la municipalité. En dehors de cette aide, le coût du projet a été estimé à 80 000 dhs. Il a été convenu de confier la gestion financière du projet à une commission, et ce sur proposition du président qui ne voulait pas en être mêlé. De même, il a été décidé que les habitants de chaque rue gèrent eux même la réalisation du réseau au sein de leur rue, en coordination avec la commission financière.

Après 8 mois, le travail s'est arrêté, car il a buté sur la présence d'un tronçon rocheux très dur de 200 m de longueur. Pour éviter le recours à l'usage de la mine, la reprise des travaux a beaucoup tardé. Et ce n'est que cette année que les travaux d'arrachage de la pierre ont repris. Ils ont été bouclés à la fin du mois d'Août, selon le président.

9-2 Difficultés rencontrées :

Il était d'ordre financier au départ et technique par la suite.

Le coût du projet à cause de la roche était très élevé. Le recours au soutien de l'entrepreneur Arsalan et à l'aide de la municipalité (buses) ont réduit la participation des résidents à seulement 500 dhs.

Sur le plan technique, il n'y avait pas de coordination entre associations. A cause de la roche, ils se sont contentés de creuser un canal de 2m de profondeur. Mais une fois arrivé au niveau de Hay el Koursi, le canal auquel il faut brancher était un peu en dessous du niveau choisi. Le problème a été réglé par la surélévation du canal et par la construction d'une dalle de protection en coordination avec l'ONEP.

9-2 Situation actuelle

Le projet est réalisé. Le taux de raccordement au réseau est de 95%.

15% des bénéficiaires n'ont pas encore payé les 500 dhs de participation.

Le propriétaire du hammam de cette zone n'a encore payé les 3000 dhs que lui doit l'association

10- Profils des membres du nouveau bureau de l'association

Nom	Age	Lieu de naissance	Durée de résidence	Logement St. occupation	Etat matrimon	Niveau scolaire	Profession	Responsabilité/association
Bellaoui	54	Inezgane	30	propriétaire	Marié	Secondaire	Diplômé d'Etat Santé	Président
Faiz	38	O Teima		-	-	Licence	Professeur	1 ^{er} vice président
Abouy	39	Cercle O Teima		-	-	Bac	Instituteur	Secrétaire général
Taqi	33	Cercle O Teima		-	-	Secondaire	Fonctionnaire	Secrétaire adjoint
Boumghar	58	Cercle Igherm		-	-	néant	Retraité	Trésorier
Sbirou	40	O Teima		-	-	Licence	Professeur	trésorier adjoint
Ben Jeddi	34	Casa		-	-	Fondamental	Commerçant	Assesseur
Haimer	54	C. O Teima		-	-	néant	Chauffeur	-
Hamyani	36	Taroudant		-	-	Bac	instituteur	-
Lhamid	36	C. O Teima		-	-	secondaire	fonctionnaire	-
Chaouqi	40	O Teima		-	-	Fondamental	Agriculteur	-
Raghib	41	Settat		-	-	Fondamental	commerçant	-
Ait Bella	56	Cercle O Teima		-	-	néant	commerçant	-
Jraibi	46	Temsia		-	-	néant	plombier	-
Akroud	39	C. O. Teima		-	Célibataire	Secondaire	Technicien	-

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (2)

1- Identification

Nom : Amal Boukhriss pour le développement et la coopération (logo un arbre d'arganier) **Nom de quartier ou zone** Boukhriss jdid Fouqani, Sidi Bourk, une partie de Hay Lhraicha , **Siège** la mosquée selon le statut et un garage offert par un membre près de la mosquée **Tel n°** néant **Date de création** 13 - 7 - 95 **Nombre des membres du bureau** 19 **Nombre d'adhérents** 600 **Pers. Interv** Mr Douch Mohamed, le fondateur de l'association **Personnel salarié.** 1 personne à titre provisoire au moment des travaux **Personnel bénévole (nbre)** Membres du bureau **Mandat du bureau :** 2 ans

2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique :

Il s'agit de 3 quartiers qui constituent ensemble Boukhriss jdid Fouqani . Ils font partie du grand Boukhriss , zone homogène constituée de deux sous - espaces Boukhriss Jdid et Boukhriss Laqdim). Les données qui suivent concernent cet ensemble dans sa totalité. Boukhriss faisait partie de l'armature rurale qui existait avant l'apparition d'Ouled Teima. A l'instar de tous les autres douars du Nord de la ville, ce douar rural situé à 2 km ou 3 km du centre ville, a fait l'objet d'une extension rapide au cours des années 70 et 80 du fait de l'exode rural, suite à des opérations de lotissements spontanés et non réglementaires réalisées par 4 anciens habitants et propriétaires du terroir agricole du douar. Depuis 1992, il a été annexé à la ville suite à l'élargissement du périmètre urbain.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures (avec années de réalisation et taux de raccordement) :

- **Voirie :** non revêtue et dans un état déplorable
- **Electricité :** OUI à partir de 1992 , 80% de ceux du Fouqani
- **Eau potable :** à partir de 1994. La majorité des propriétaires
- **Assainissement :** réalisé, mais des ménages continuent encore à utiliser des fosses

septiques

2-4 Equipements collectifs existants : Ecole primaire (Assafae, 1998), mosquée, dispensaire en cours de construction

2-5 Autres équipements : Commerces, services , artisanats

2-6 Effectifs de la population de l'ensemble de Boukhriss en 1994 : 5919 ..nombre de ménages 1104 nombre de maisons : 1100 Superficie (Boukhriss jdid et Lqdim) 148.3 ha. Superficie urbanisée 40.9ha Densité 145 hab/ha Sup Esp. Libre 103.0 ha.

2-7 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : Locaux houaris ; mais la majorité revient aux Abda, Chiadma, Doukkala, Rhamana, sraghna...

2-8 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Ménages moyens 10% (fonctionnaires , petits commerçants, agriculteurs, maçons) , les pauvres (ouvriers journaliers du Moqef) 90%.

2-9 Fonctions du quartier : résidentielle.

3- Objectifs :

***Selon/ Statuts :**

- 1) **Renforcement** des relations de fraternité et de bon voisinage entre les habitants.
- 2) Organisation de chantiers de travaux en vue d'améliorer le paysage des quartiers, de créer des espaces verts et mise en place des équipements sociaux nécessaires.
- 3) **Organisation** d'activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs.

Remarque : la question des eaux usées n'est pas visiblement mentionnée dans le texte du statut et du règlement intérieur.

***Selon entretien :** l'association a été constituée essentiellement pour la réalisation du projet du réseau des eaux usées au niveau de 3 quartiers. Mais une fois le projet bouclé, l'excédent a été exploité pour boisement et terrassement de certaines rues, et lancement des travaux de construction d'un dispensaire.

4-Activités:

***Selon / statuts :** L'association exerce des activités variées en collaboration avec les associations similaires, les établissements, les institutions pédagogiques, culturelles et sociales qui ont les mêmes objectifs.

***Selon / entretien :** Organisation d'activités culturelles et sportives et d'autres activités

5- Constitution (Contexte)

***Constitution :** L'idée de la constitution de l'association a émané du Pacha de la ville et de l'ex président du conseil municipal. Le pacha a reçu Douch qui est venu le voir au sujet d'un comité que les habitants de Boukhriss Jdid ont décidé de constituer pour la supervision du projet d'assainissement d'une partie du quartier Boukhriss Fouqani. Mr le Pacha, disposant d'une importante expérience dans l'action associative, a saisi l'occasion pour lui demander de créer une association au lieu d'un comité.

Un comité provisoire de préparation composé de 6 personnes, dont les 4 membres du comité de construction de la mosquée, a été formé et présidé par Douch, il s'est lancé avec enthousiasme dans une campagne de sensibilisation auprès des habitants, qui a duré trois mois. Ainsi, après plusieurs réunions à la mosquée, et préparation des textes du statut et du règlement intérieur, l'assemblée générale a eu lieu à la mosquée de Sidi Bourk en présence des habitants de Boukhriss et du représentant des autorités locales, le 13 Juillet 1995 à 18 heures du soir.

Pour la formation du bureau, il a été convenu d'opter pour un bureau élargi ; 19 membres de sorte à représenter toutes les catégories d'âge, toutes les origines géographiques, toutes les rues (homme de confiance) , et toutes les sensibilités politiques et partisans, et fédérer par conséquent toutes les forces, expériences et dynamiques du quartier. Selon Douch, le projet était très ambitieux et suscite une certaine crainte chez les instigateurs. Pour ce faire, il a été question de mettre en valeur tous les atouts existants, à savoir le religieux, le symbolique et la richesse... Douch remarque que la formation de l'association a été très sollicitée par les ménages issus de l'immigration qui voyaient déjà en l'appartenance à une telle institution une sorte de reconnaissance d'appartenance à la communauté locale, une identification territoriale et un positionnement au sein de la société d'accueil.

***Acteurs principaux :** Le pacha, l'ex président du conseil municipal, l' élu du quartier Mr Douch, l'Imam de la mosquée, un notable local .

***Expérience associative :** Le président dispose d'une longue expérience dans l'action associative - depuis son enfance , il était un élément très dynamique de l'association de la Maison des Jeunes.

6- Activités réalisées par l'association depuis sa création :

- 1) Réalisation du réseau d'assainissement au niveau de trois quartiers
- 2) Raccordement de trois mosquées à l'eau potable (Boukhriss Jdid Fouqani , Sidi bourk, Riad).
- 3) Commencement de boisement et terrassement de certaines rues.
- 4) Lancement du projet de construction d'un dispensaire.
- 5) Organisation d'activités culturelles et sportives pour les écoliers et de remise de prix de fin d'année aux meilleurs éléments de l'école du quartier.

7- Autres projets ou activités en perspective : Poursuite des projets déjà entrepris et programmation de nouvelles actions dans le cadre de la fédération des associations d'assainissement de la ville d'Ouled Teima.

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

- **Statuts :**
l'association dispose d'un statut (12 articles) et d'un règlement interne : 26 Articles répartis sur 5 chapitres :
 - les objectifs et les moyens ;
 - l'adhésion (4 types d'adhérents : actifs (20 ans et plus + résidence au quartier + droits d'adhésion), bénéficiaires (enfants des actifs de moins de 20 ans), les sympathisants (de l'extérieur du quartier), les membres honoraires) ;
 - la composition de l'association :
- le règlement interne précise les principales structures de l'association : l'assemblée générale (1 fois /1an),
le bureau et enfin les commissions spécialisées.
- Le budget (voir gestion budgétaire ci-dessous) ;
 - divers.

*** Autres informations : Carte d'adhésion Néant * Droits d'adhésion : 50 dhs annuellement**

***Assemblée générale** Une fois / an et en cas de besoin sur convocation émanant du bureau

*** Fréquence de réunion du bureau :** 1 fois par mois *** Lieu de réunion :** Mosquée ou chez un membre **Modalités des réunions (convocation)** Convocation orale

*** Ordre du jour** Le président prépare l'ordre du jour en coordination avec le secrétaire et des membres du bureau *** P.V :** le secrétaire assure la rédaction des PV des réunions .

8-2 Ressources financières

***Cotisations annuelles des membres :** 50 dhs d'adhésion

*** Financement / soutien privé :** néant

***Financement public:** soutien matériel de la municipalité au moment de la réalisation du réseau d'assainissement (buses , transport)

***Financement international** néant. *** Autres ressources :** néant

8-3 Gestion financière

Comptabilité : le trésorier et le président * **Compte bancaire :** existant , selon article 22 du règlement interne, les documents bancaires au nom de l'association sont seuls considérés comme pièces justificatives des revenus et des dépenses.

formes de gestion du budget : Selon l'article 21, les dépenses de l'association comportent :

- **les coûts** de mise en place des infrastructures de base au quartier et les frais d'entretien de la mosquée ;
- **achat** d'équipements et matériels de fonctionnement de l'association ;
- **Location** de salles pour réunions ou autres activités ;
- **présentation** d'encouragements matériels ou aides aux membres ou à d'autres associations ;
- **paiement** des frais de transport aux membres chargés de mission en dehors de la ville ;
- **paiement** des salaires des journaliers employés par l'association pour réalisation de travaux au sein du quartier ;
- financement des activités culturelles et sportives organisés pour les adhérents.

Les chèques sont signés par le président et le **trésorier** ; Ce dernier, assisté par les membres des commissions, collecte des droits d'adhésion et donne en contrepartie les bons justificatifs.

9- Projet assainissement :

L'association a réussi son projet d'assainissement en 1995.

9-1 Etapes de la réalisation :

Après la constitution du bureau de l'association, celui-ci s'est livré à organiser une série de réunions presque tous les soirs à tour de rôle chez les membres, en particulier les aisés d'entre eux.

En parallèle des séances de formation et d'encadrement des membres illettrés, en particulier le président et le secrétaire général. en matière d'organisation et de gestion de réunions (ordre du jour, PV, ...) ont été programmées et réalisées.

Par la suite est venue l'idée de lancer l'opération d'adhésion à l'association. Mais, l'ex - président du conseil municipal et le Pacha ont proposé de commencer d'abord par la réalisation de l'étude technique. Les contacts établis avec un bureau d'étude étaient décevants et contraignants ; le devis avancé totalisait une somme de 220 000 dhs. Ce qui a poussé Mr le Pacha à intervenir auprès de l'ORMVASM, à la subdivision d'Ouled Teima, pour mettre à la disposition de l'administration et la municipalité , l'ingénieur topographe, Mr Faridi qui va assurer la réalisation de l'étude technique. La municipalité a mis à sa disposition de le service technique et une voiture.

Une fois l'étude bouclée, elle a été remise à l'ONEP qui l'a soumis au siège central à Rabat pour réexamen et approbation. L'opération a duré 2 mois.

Par la suite, le bureau a ouvert le dossier des adhésions à raison de 2000 dhs par foyer (500 dhs au premier versement , 500 dhs au second et 1000 dhs par la suite). Après un mois, l'association a réussi à collecter 220 000 dhs.

En même temps le président du conseil municipal qui suit de très près le déroulement de cette action , a mis à la disposition de l'association un certain nombre de buses, l'engin pour creuser ... il a décidé de couvrir le ¼ du coût du projet.

Les résultats de l'étude technique présentés à une entreprise de construction pour obtention le devis du coût d'exécution. L'estimation présentée était trop chère et dépassait de loin les moyens de l'association.

En conséquence, il a été convenu de mettre en valeur les potentialités humaines et les expériences existantes au niveau du quartier et la ville. En ce sens, des séances de formation des maçons et ouvriers ont été organisées au profit de gens du quartier.

De même, il a été décidé de permettre aux habitants qui désirent de participer directement aux travaux. Les maçons du quartier se sont organisés en quatre associations pour assurer les travaux, notamment, ceux relatifs à la mise en place des 2000 m de canalisations qui traversent un terrain vague à destination du rejet, mais aussi tous les autres travaux de creusement, d'enlèvement de la roche. Les prix et les coûts d'exécution sont mis aux enchères et en adjudication publique. Bien souvent, les membres de l'association, les originaires du quartier sont favoris.

Les travaux ont commencé à partir de l'aval pour pouvoir résoudre au fur et à mesure le problème de déversement des fosses septiques. Il a été décidé aussi de creuser en dessous des conduites du réseau d'eau potable conformément aux instructions des agents de l'ONEP qui assistent le projet du point de vue technique.

Pour encourager les habitants à brancher des facilités de paiement ont été entreprises (paiement par traites de 150 dhs par mois). Un carreau blanc en porcelaine portant le numéro de la maison et le tampon de l'association est collé au dessus des portes d'entrée des maisons branchées au réseau d'assainissement, en vue de créer une ambiance de concurrence entre les résidents et par conséquent un engouement pour l'adhésion au projet.

9-2 Difficultés rencontrées

1) Difficultés relatives à la Formation :

Aucune expérience structurée dans l'action associative en rapport avec la réalisation de projet de développement. Le bureau a été assisté et soutenu dans toutes les actions et démarches entreprises par Mrs le Pacha et l'ex - président du conseil municipal.

2) Difficultés financières et matérielles :

L'association a buté sur plusieurs contraintes financières au cours de l'exécution du projet, notamment quand le bureau s'adresse aux entreprises privées. Les montants des devis avancés aussi bien pour la réalisation de l'étude technique que pour la mise en place des canalisations étaient très élevés. Ce qui a poussé l'association à recourir à la mise en valeur des potentialités locales.

9-3 Situation actuelle :

L'association a bouclée le projet. Mais, il reste de nombreux ménages qui n'y ont pas adhéré. Certains en particulier autour de la mosquée Riad ont branché clandestinement au moment des élections.

L'association Amal Boukhriss a été constituée autour d'un projet de développement limité dans le temps dans l'espace, et dans le cadre d'une dynamique très forte et une conjoncture politique et sociale exceptionnelle.

La gestion des mosquées de l'ensemble du quartier ont poussé le bureau à préconiser la création de d'une nouvelle association au niveau de la zone de la mosquée Riad à Boukhriss pour assurer le

suivi des raccordements au réseau et la gestion de la mosquée. Il a également confié à l'association Nasr Lhraicha la gestion du territoire déjà équipée en réseau d'assainissement relevant de sa zone d'action.

L'entreprise à la fin du projet de nouvelles actions non concertées, telles la construction du dispensaire a favorisé la circulation de la mauvaise rumeur. Un bon nombre de bénéficiaires et adhérents quittent l'association et demandent la restitution de leurs dossiers. Des opposants ont fait circuler l'idée que l'association est en passe d'exploiter des dossiers des adhérents (photocopie de la carte d'identité, de l'acte de l'appropriation) pour obtention de crédits auprès des banques.

De ce fait, la restructuration de cette association à même d'en faire un modèle et d'en garantir la pérennité s'impose.

10- Profils des membres du nouveau bureau de l'association

Nom	Age	Lieu de naissance	Durée de résidence	Logement St. occupation	Etat matrimonial	Niveau scolaire	Profession	Responsabilité/association
Atah	46	Haha	30	propriétaire	Marié	Sans	Maçon	Président
Laqdour	34	Rhamna	30	-	-	Sans	Boulangier	1 ^{er} vice président
Abahlousse	78	Cercle O Teima	10	-	-	sans	retraité	2 ^e vice président
Boutesaa	41	Cercle O Teima	10	-	-	Fondamental	Commerçant	Secrétaire général
Belahnine	31	Rhamna	20	-	Célibataire	Bac	Etudiant	Trésorier
Aaguil	33	O Teima	-	-	Célibataire	Fondamental	Commerçant	Rapporteur
Boukhari	37	Chiadma	15	-	Marié	sans	Ouvrier	Rapporteur adjoint
Taleb	55	O Teima	-	-	-	Fondamental	Commerçant	assesseur
Douch	34	O Teima	-	-	-	Bac	instituteur	-
Bayad	51	O Teima	-	-	-	sans	Agriculteur	-
Sansak	42	O Teima	-	-	-	sans	Electricien	-
Dahbi	37	O Teima	-	-	-	sans	Menuisier	-
Mannani	68	Ait Igass	20	-	-	sans	Retraité	-
Bourgui	38	Cercle O Teima	20	-	-	Fondamental	commerçant	-
Maskini	46	Abda	20	-	-	Fondamental	Tailleur	-
Dahraoui	46	Chiadma	20	-	-	sans	Maçon	-
Hanzaze	46	Essaouira	20	-	-	sans	Maçon	-
Chakir	41	Biougra	15	-	-	sans	Commerçant	-
Aqar	68	O Teima	-	-	-	Sans	Fellah	-

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (3)

1- Identification

Nom : Annasr pour l'auto - développement et la coopération **Nom de quartier ou zone** Lahraicha ,
Siège la mosquée de Lahraicha selon le statut et un garage offert par une veuve provisoirement à condition que l'association l'autorise à se raccorder au réseau d'assainissement gratuitement, selon le président **Tel n°** néant

Date de création 26 - 9 - 96

Nombre des membres du bureau 19 **Nombre d'adhérents** (membres fondateurs 90) **Pers.**

Interv Mr le président Azerhoune Miloud **Personnel salarié** néant **Personnel bénévole (nbre)**

Membres du bureau

Mandat du bureau : 2 ans

2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique : Le douar de Lahraicha fait partie de l'armature rurale locale. Il est situé à près de 3 km au nord de la ville . Il a fait l'objet d'un développement spectaculaire au cours des années 70 et 80 du fait de l'exode rural. Depuis 1992, il a été annexé à Ouled Teima, suite à l'élargissement du périmètre urbain.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures :

- **Voirie** : non revêtue
- **Electricité** : OUI dans les années 90, 90%
- **Eau potable** : 1994 , 95%
- **Assainissement** : en projet.

2-4 Equipements collectifs existants : mosquée

2-5 Autres équipements : Commerces, artisanats , services

2-6 Effectifs de la population (Rtaim et lahricha) 3636 **nombre de ménages** 700 **nombre de maisons** : 700 **Superficie** 43.3 ha, **Superficie urbanisée** 16.8 ha **Densité** 217 hab/ha **Sup Esp. Libre** 26.5 ha.

2-7 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : origines variées à l'instar des autres quartiers : Locaux houari. Rhamna, Chiadma, Abda,

2-8 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Ménages moyens 10 % ;, pauvres 90 % .

2-9 Fonctions du quartier : résidentielle.

3- Objectifs :

***Selon/ Statuts :**

- 1) **Renforcement** des relations de fraternité et de bon voisinage entre les habitants.
- 2) Organisation de chantiers de travaux en vue d'améliorer le paysage des quartiers, de créer des espaces verts et mise en place des équipements sociaux nécessaires dont le siège de l'association.
- 3) **Organisation** d'activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs.
- 4) Recherche de ressources supplémentaires pour l'entretien de la mosquée

Remarque : la question des eaux usées n'est pas visiblement mentionnée dans le texte des statuts.

***Selon entretien :** Réalisation d'abord du projet du réseau des eaux usées dans la partie du quartier qui n'a pas été couvert par l'action d'Amal Boukhriss, à cause de l'existence d'une forte pente.

4-Activités:

***Selon / statut :** L'association exerce des activités variées en collaboration avec les associations similaires, les établissements, les institutions pédagogiques, culturelles et sociales qui ont les mêmes objectifs.

***Selon / entretien :** Organisation dans l'avenir de compétitions sportives et d'autres activités

5- Constitution (Contexte) :

***Constitution :** L'idée de la constitution de l'association est venue pour accomplir le réseau d'assainissement au niveau de la partie du quartier qui n'a pas été touché par l'action réalisée par Amal Boukhriss, à cause de l'existence d'une forte pente.

Au départ, il a été question uniquement de mettre en place un comité de quartier qui adhère en fin de compte à Amal boukhriss. En ce sens, un comité de 8 personnes dont un est membre au conseil municipal a été constitué pour réfléchir sur la question.

Après une série de réunion, au total cinq, il s'est avéré qu'il est nécessaire de créer un organisme associatif indépendant à l'instar de ce qui a été fait dans les autres quartiers.

Pour ce faire, le comité provisoire a préparé les textes du statut et du règlement intérieur et a convoqué l'assemblée générale. Une voiture de la municipalité a été utilisée pour tourner dans le quartier et appeler les habitants à venir assister à la réunion qui aura lieu à la mosquée du quartier.

A cette rencontre qui s'est tenue le Jeudi 26/ 9 /96 à partir de 20 heures du soir à la mosquée, ont été présents environ 90 personnes. Selon le président, le nombre de jeunes du quartier était très limité ; ils se sentaient peu ou pas concernés par le projet qui reste une affaire des parents.

Pour la formation du bureau, il a été question d'opter pour un bureau élargi ; 19 membres de sorte à représenter toutes les catégories d'âge, toutes les origines géographiques, toutes les rues (homme de confiance) , et toutes les sensibilités politiques et partisans, et fédérer par conséquent toutes les forces, expériences et dynamiques du quartier. Selon le président, il s'agit d'une sorte d'adaptation de l'association au contexte politique (période des élections) et la mentalité qui prévaut dans la ville et au sein du conseil municipal.

Pendant les élections municipales , l'association a gelé ses activités, car trois membres du bureau dont le président se sont présentés comme adversaires politiques au niveau de la même circonscription électorale.

***Acteurs principaux :** le président de l'association, l' élu du quartier .

***Expérience associative** : Le président dispose d'une longue expérience dans l'action associative. Depuis son enfance , il était un élément très dynamique de l'association de la maison des jeunes.

6- Activités réalisées par l'association depuis sa création :

- 1) Régler le problème des honoraires de l'imam de la mosquée
- 2) Raccordement de la mosquée au réseau d'assainissement : l'association Amal boukhriss a aidé par 10 000 dhs. et 2000 dhs ont été collecté auprès de la population.
- 3) Lancement et réalisation de l'étude du plan des canalisations des eaux usées.

7- Autres projets ou activités en perspective : Achèvement de la réalisation du projet des eaux usées.

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

* **Statuts** : l'association dispose d'un statut (12 articles) et d'un règlement interne : 24 Articles répartis sur 5 chapitres :

- les objectifs et les moyens ;
- l'adhésion (4 types d'adhérents : actifs (20 ans et plus + résidence au quartier + droits d'adhésion), bénéficiaires (enfants des actifs de moins de 20 ans), les sympathisants (de l'extérieur du quartier), les membres honoraires) ;
- la composition de l'association :

le règlement interne précise les principales structures de l'association : l'assemblée générale (1 fois /2ans),

le bureau et enfin les commissions spécialisées.

- Le budget (voir gestion budgétaire ci-dessous) ;
- divers.
- **Autres informations** : Carte d'adhésion Néant * **Droits d'adhésion** : 50 dhs par an
- **Assemblée générale** Une fois / 2 ans et en cas de besoin sur convocation émanant du bureau
- * **Fréquence de réunion du bureau** : 1fois par mois * **Lieu de réunion** : Mosquée ou chez un membre **Modalités des réunions (convocation)** Convocation orale
- * **Ordre du jour** Le président prépare l'ordre du jour en coordination avec le secrétaire et des membres du bureau * **P.V** : le secrétaire assure la rédaction des PV des réunions .

8-2 Ressources financières

***Cotisations annuelles des membres** : 50 dhs d'adhésion * **Financement / soutien privé** : néant
***Soutien public** : néant **Financement international** néant. * **Autres ressources** : néant

8-3 Gestion financière

Comptabilité : Elle est assurée par le trésorier et le président * **Compte bancaire** : existant . Selon l'article 20 du règlement interne, les documents bancaires au nom de l'association sont seuls considérés comme pièces justificatives de revenus et de dépenses ,

* **Formes de gestion du budget** : Selon l'article 19, les dépenses de l'association comportent :

- les coûts de mise en place des infrastructures de base au quartier et les frais d'entretien de la mosquée ;
- achat d'équipements et matériels de fonctionnement de l'association ;
- **Location** de salles pour réunions ou autres activités ;
- **présentation** d'encouragements matériels ou aides aux membres ou à d'autres associations ;
- **paiement** des frais de transport aux membres chargés de mission en dehors de la ville ;

- **paiement** des salaires des journaliers employés par l'association pour réalisation de travaux au sein du quartier ;
- financement des activités culturelles et sportives organisés pour les adhérents.
- **Les chèques** sont signés par le président et le **trésorier** ; Ce dernier, assisté par les membres des commissions, collecte des droits d'adhésion.

9- Projet assainissement :

Le réseau d'assainissement n'est pas encore réalisé.

9-1 Situation actuelle :

L'étude technique a été confiée au topographe de l'ORMVA. Mr Faridi. Elle a été remise à l'ANHI.

L'association s'est engagée sur la base d'un contrat signé avec Amal Boukhriss le 28 Juillet 1998, d'assurer la gestion des dossiers des habitants de la partie du quartier voisin Boukhriss qui ont pu accéder au réseau d'assainissement. Annasr perçoit les traites auprès de 13 abonnés.

Le bureau a entamé depuis sa constitution l'opération de collecte des fonds auprès des habitants, 2000 dhs par maison. Le montant ramassé est de l'ordre de 30 000 dhs. Des bons sont remis aux adhérents pour justifier les sommes avancées.

Toutefois, les participations se sont arrêtées depuis les dernières élections, car il a été dit aux habitants lors de la campagne électorale que la municipalité aller réaliser le projet d'assainissement. Aujourd'hui les habitants exigent le commencement des travaux pour poursuivre les cotisations.

Cette année, le Gouverneur de la province a déjà inauguré le projet , mais les travaux n'ont pas encore démarré.

Le président de l'association insiste lors de l'entretien sur le fait que toutes les associations en rapport avec l'assainissement ont été créées lors du mandat de l'ancien conseil municipal, à l'exception de la sienne Annasr. Il précise aussi que toutes ont associé aux bureaux des élus, notamment ceux de la majorité pour pouvoir bénéficier de l'aide de la municipalité.

9-2 Attentes en matière d'assainissement:

Le coût du projet est de l'ordre de 100 000 dhs selon le président. La population peut assurer 50% du coût global. L'association compte sur l'aide de la municipalité et sur celle de l' USAID.

9-3 Contraintes:

1) Contraintes financières et matérielles :

Le coût du projet est estimé par le bureau à 1000 000 dhs et par les entrepreneurs locaux à 400 000 dhs. La participation des bénéficiaires sur la base de 2000 dhs par foyer fera au total 500 000 dhs, soit 50% du montant global.

Il reste à évaluer le montant réel du projet.

Le montant collecté jusqu'à présent est de 30 000 dhs. Toutefois, depuis les dernières élections, les résidents refusent de cotiser, ils exigent le commencement des travaux pour adhérer au projet.

2) Contraintes institutionnelles :

L'association est appelée à coordonner avec celle du quartier voisin (Rtaim,) pour la réalisation de la conduite principale qui va traverser Rtaim. Les démarches nécessaires ne sont pas entreprises.

10- Profils des membres du nouveau bureau de l'association

Nom	Age	Lieu de naissance	Logement St. occupation	Etat matrimon	Niveau scolaire	Profession	Responsabilité/association
Azerhoune	32	O Teima	propriétaire	Marié	Licence	Instituteur	Président
Iaissi	52	Tafraout	-	-	Bac	Instituteur	1 ^{er} vice président
Benazerq	60	Tiznit	-	-	Bac	Instituteur	Trésorier
Aazam	41	Safi	-	-	sans	Commerçant	Trésorier adjoint
sebbaki	29	O Teima	-	-	fondamental	Coiffeur	Secrétaire général
Maslouhi	62	O Teima	-	célibataire	Bac	Fontionnaire	Secrétaire adjoint
Qamra	38	O Teima	-	Marié	Bac	instituteur	assesseur
Gmiri	68	Chiadma	-	-	sans	Horloger	-
Hmich	49	essaouira	-	-	sans	Commerçant	-
Mfiless	74	Cercle O Teima	-	-	sans	Retraité	-
Aarichi	46	Essaouira	-	-	sans	Chauffeur	-
Sadouk	38	Essaouira	-	-	sans	Aide pharmacien	-
Bayad	37	Safi	-	-	sans	Chauffeur	-
Laqdour	42	Rhamna	-	-	sans	Boulangier	-
Chninif	53	Chichao ua	-	-	sans	Imam	-
Moumid	58	Essaouira	-	-	sans	Cordonnier	-
Farih	42	Safi	-	-	sans	Horloger	-
Aatar	64	Chichao ua	-	-	sans	Commerçant	-
Ait lahbil	29	O Teima	-	Célibataire	Bac	Etudiant	-

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (4)

1- Identification

Nom : Widadia Attaqadoum **Nom de quartier ou zone** Hay Annasr (zaoui Qdima) , **Siège provisoire** Hay Annasr **Tel néant** **Date de création** 1987 **Nombre des membres du bureau** 9 **Nombre d'adhérents** Aucun **Pers. Interv** Mr le président Dabach Lahoucine , l' élu du quartier au conseil municipal **Personnel salarié** néant **Personnel bénévole (nbre)** Membres du bureau **Mandat du bureau** : 3 ans

2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique : Hay Annasr (ex- Zaouia sidi Tayeb) fait partie de l'armature rurale locale. C'est autour de ce vieux noyau que s'est développée la ville d'Ouled Teima. Il a fait l'objet d'un développement spectaculaire au cours des années 60, 70 et 80 du fait de l'exode rural.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures :

- **Voirie :** grands axes revêtus
- **Electricité :** OUI au début des années 80 , 100%
- **Eau potable :** 1983 , 100 %
- **Assainissement :** 1992, exception faite du vieux noyau

2-4 Equipements : mosquée , Commerces, artisanats , services

2-5 Effectifs de la population 2791 .**nombre de ménages** 604 **nombre de maisons** : 604
Superficie 34.0ha, **Superficie urbanisée** 13. 9 ha **Densité** 200 hab/ha **Sup Esp. Libre** 18. 6 ha.

2-6 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : origines très variées à l'instar des autres quartiers : locaux houari, chiadma, Abda, doukkala...

2-7 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Ménages aisées 10 % ; moyens 30 % , pauvres 60 % .

2-8 Fonctions du quartier : résidentielle et commerciale.

3- Objectifs :

***Selon/ Statuts :**

Rassemblement des habitants de hay Annasr - Renforcement de l'esprit de l'entraide sociale entre eux - Renforcement de leur participation pour l'amélioration du niveau du paysage et des loisirs au sein du quartier.

***Selon l'entretien :** Réalisation du projet du réseau des eaux usées au niveau de l'ancien douar de Zaouia. Gestion de la mosquée et collecte des honoraires de l'Imam, aide aux malades et pauvres du quartier...

4- Activités : ne sont pas mentionnées dans le statut.

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (5)

1- Identification

Nom : Al Wahda pour le développement **Nom de quartier ou zone** Rtaim , **Siège** Pavillon Ouest de la mosquée de Rtaim **Tel n°** 52 60 49 **Date de création** 13 - 9 - 96 **Nombre des membres du bureau** 17 **Nombre d'adhérents** (membres fondateurs 120) **Pers. Interv** Mr le président Hamdawa et élu du qurtier au conseil municipal **Personnel salarié** néant **Personnel bénévole (nbre)** Membres du bureau **Mandat du bureau** : 2 ans

2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique : Le douar de Rtaim fait partie de l'armature rurale locale. Il est situé à près de 3 km au nord de la ville . Il a fait l'objet d'un développement spectaculaire au cours des années 70 et 80 du fait de l'exode rural. Depuis 1992, il a été annexé à Ouled Teima, suite à l'élargissement du périmètre urbain.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures :

- **Voirie :** non revêtue
- **Electricité :** OUI dans les années 90, 90%
- **Eau potable :** 1994 , 95%
- **Assainissement :** en projet.

2-4 Equipements collectifs existants : mosquée

2-5 Autres équipements : Commerces

2-6 Effectifs de la population (Rtaim et lahricha) 3636 .nombre de ménages 700 nombre de maisons : 700 Superficie 43.3 ha, Superficie urbanisée 16.8 ha Densité 217 hab/ha Sup Esp. Libre 26.5 ha.

2-7 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : origines variées à l'instar des autres quartiers : Locaux houari, Rhamna, Chiadma.

2-8 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Ménages aisées 5% ; moyens 10 % , pauvres 85 % .

2-9 Fonctions du quartier : résidentielle, agricole.

3- Objectifs :

***Selon/ Statuts :**

- 1) **Renforcement** des relations de fraternité et de bon voisinage entre les habitants.
- 2) Organisation de chantiers de travaux **d'infrastructures et en particulier le réseau des eaux usées.**

***Selon l'entretien :** Réalisation du projet du réseau des eaux usées. Le président souligne qu'en cas de réalisation de ce projet l'association sera automatiquement dissoute.

4- Activités : Selon l'article 7 du statut l'association exerce des activités pédagogiques, culturelles et sociales et sportives et organise des chantiers de travaux en vue d'améliorer le paysage des quartiers, de créer des espaces verts et veiller sur la propreté du quartier .

5- Constitution (Contexte, conditions d'existence , Acteurs et supporters) :

***Constitution :** L'idée de la constitution de l'association a émané du Pacha de la ville. Le pacha a appelé Hamdawa , l' élu du quartier et l'a incité à créer une association, à l'instar de Douch pour résoudre le problème des eaux usées et des eaux de pluie qui s'accumulent au niveau du quartier. Un comité restreint a été formé pour préparer les textes des statuts et préparer l'assemblée générale qui s'est tenue à la mosquée du quartier en présence du représentant des autorités et de 120 membres fondateurs. Un bureau de 17 membres a été choisi par acclamation.

***Acteurs principaux :** Le pacha

***Expérience associative :** Activité en rapport avec la gestion de la mosquée

6- Activités réalisées par l'association depuis sa création :

Lancement et réalisation de l'étude du plan des canalisations des eaux usées. L'étude a été confiée au topographe de l'ORMVA, Mr Faridi. Il a été remise à l'ANHI.

7- Autres projets ou activités en perspective : Réalisation du projet des eaux usées

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

*** Statuts :** l'association dispose d'un statut (12 articles) et d'un règlement interne : 24 Articles répartis sur 5 chapitres :

- les objectifs ;
- les modalités d'adhésion (4 types d'adhérents : actifs (20 ans et plus + résidence au quartier + droits d'adhésion), bénéficiaires (enfants des actifs de moins de 20 ans), les sympathisants (de l'extérieur du quartier), les membres honoraires) ;
- la composition et gestion administrative :

l'article 18 du règlement interne précise les principales structures de l'association : l'assemblée générale (1 fois /an),

le bureau

- Le budget (voir gestion budgétaire ci-dessous) ;
- divers.

• **Autres informations :** Carte d'adhésion Néant * **Droits d'adhésion :** 50 dhs

• **Assemblée générale** Une fois par an et en cas de besoin sur convocation émanant du bureau * **Fréquence de réunion du bureau :** 1 fois par mois * **Lieu de réunion :** à la Mosquée ou chez un membre **Modalités des réunions (convocation , préparation)** Convocation orale

* **Ordre du jour** Le président prépare l'ordre du jour en coordination avec le secrétaire et des membres du bureau * **P.V :** le secrétaire assure la rédaction des PV des réunions .

8-2 Ressources financières

***Cotisations annuelles des membres :** néant * **Financement / soutien privé :** néant

***Financement public en perspective :** néant **Financement international** néant. * **Autres ressources :** néant

8-3 Gestion financière

Comptabilité : elle est assurée par le trésorier et le président * **Compte bancaire** : néant (selon article 20 du règlement interne, les documents bancaires au nom de l'association sont seuls considérés comme pièces justificatives des revenus et des dépenses) ,

formes de gestion du budget : Selon l'article 19 du règlement interne, les dépenses de l'association comportent :

- **les coûts** de mise en place des infrastructures de base au quartier ;
- **achat** d'équipements et matériels de fonctionnement de l'association ;
- **présentation** d'encouragements matériels ou aides aux membres ou à d'autres associations ;
- **paiement** des frais de transport aux membres chargés de mission en dehors de la ville ;
- **paiement** des salaires des journaliers employés par l'association pour réalisation de travaux au sein du quartier.

Selon le règlement intérieur : Les chèques sont signés par le président et le **trésorier** ; Ce dernier, assisté par les membres des commissions, collecte des droits d'adhésion et donne en contrepartie les bons justificatifs.

Remarque : dans le fait rien de tout cela n'a été pratiqué depuis la création de l'association.

9- Projet assainissement :

Le projet est lancé.

9-1 Situation actuelle :

L'étude technique est réalisée par l'ingénieur de L'ORMVASM, de la subdivision d'Ouled Teima. Une lettre a été adressée à l'ancien président du conseil municipal pour demande d'aide similaire à celle allouée à Amal Boukhriss, mais sans réponse. Maintes fois lors des réunions du conseil municipal le président de l'association souligne la gravité de la situation de l'environnement à Rtaim , notamment en hiver..

Le bureau avait entamé auparavant une opération de collecte des fonds auprès des habitants, lesquels habitants ont refusé le plafond retenu de 2000 dhs par maison. Face à ce comportement, il a été convenu de limiter en l'état actuel des choses le montant de la contribution à 1000 dhs. Le montant recueilli suite à cette décision s'est élevé à 40 000 dhs. Toutefois, face à la lenteur du projet et la contestation des résidents, le bureau a été contraint de rendre les 40 000 dhs collectés aux participants.

L'association a été par conséquent presque dissoute. Cependant avec l'arrivée de l'USAID, il vient de nouveau d'être revitaliser. En ce sens, une réunion a eu lieu avec le président de la commune qui a promis en cas d'exédent au budget municipal l'association sera soutenu financièrement. De même, l'étude technique a été remise à l'ANHI pour vérification et approbation

9-2 Attentes en matière d'assainissement:

L'association compte énormément sur l'aide de la municipalité et de l'USAID.

Les besoins en buses : 4320 buses type 30cm , 836 type 60 cm.

Le coût du projet est estimé à un montant de 640 000 dhs. La participation des bénéficiaires sur la base de 1000 dhs par foyer représente, en cas de reprise de l'opération de collecte, au total 300 000 dhs, soit 46.8% du montant global. Le reste, soit 340 000 dhs ferait défaut.

9-3 Contraintes:

1) Contraintes financières et matérielles :

Les habitants refusent catégoriquement d'adhérer financièrement au projet. Le montant de 2000 dhs proposé dépassent de loin les capacités de la majorité des habitants.

L'aide de la municipalité a beaucoup tardé, ce qui influe sur le comportement des résidents.

2) Contraintes institutionnelles :

- 1) L'étude remise à l'ANHI a beaucoup tardé travaux qui ont été programmé pour les mois d'été.
- 2) des habitants du quartier, soit environ 10% du total, refusent d'adhérer à l'association et au projet tant que les travaux n'ont pas encore démarré.
- 3) L'association est appelée à coordonner avec celle du quartier voisin (Lahricha , Annasr d'Azerhoune) pour la réalisation de la conduite principale qui va traverser Rtaim. Les démarches nécessaires à ce niveau ne sont pas encore entreprises.

10- Profils des membres du nouveau bureau de l'association

Nom	Age	Lieu de naissance	Durée de résidence	Logement St. occupation	Etat matrimonial	Niveau scolaire	Profession	Responsabilité/association
1 Hamdawa	38	O Teima		propriétaire	Marié	Bac	Agriculteur	Président
2 Mazoui	37	Chiadma	10	-	-	Fondamental	Commerçant	vice président
3 Amjoud	38	Ait Baamran	12	-	-	Sans	Commerçant	Secrétaire général
4 Chlih	39	Chiadma	12	-	-	Sans	Commerçant	Secrétaire adjoint
5 Brik	51	Cercle O Teima				Sans	Chauffeur	Trésorier
6 Nafaa	51	Rhamna	10	-	-	Sans	Commerçant	Trésorier adjoint
7 Assal	38	Rhamna	10	-	-	sans	Commerçant	Rapporteur
8 Ghazi	42	Rhamna	10	-	-	sans	Maçon	assesseur
9 Oualiadi	45	Rhamna	10	-	-	Fondamental	Electricien	-
10 Lahcen	35	Chiadma	10	-	-	sans	Ouvrier	-
11 Hnech	66	Chiadma	10	-	-	sans	Commerçant	-
12 Sajidi	43	Rhamna	10	-	-	sans	ouvrier	-
13 Bada	50	Cercle O Teima		-	-	sans	Chauffeur	-
14 Bouchatraa	36	Chiadma	10	-	-	sans	Commerçant	-
15 Gharabi	41	Cercle O Teima		-	-	sans	Maçon	-
16 Boumasraf	66	Cercle O Teima		-	-	sans	Agriculteur	-
17 Bouamami	42	Rhamna	10	-	-	sans	Commerçant ambulancier	-

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (6)

1- Identification

Nom : Al Houda pour les oeuvres sociales et culturelles, **Nom de quartier ou zone** Goulaita , **Siège Local** près de la mosquée offert provisoirement par un membre de l'association **Tel néant** **Date de création** 25 - 9 - 97 **Nombre des membres du bureau** 19 **Nombre d'adhérents** 220 **Pers. Interv** Mr le président El baz Hadj Mohamed **Personnel salarié néant** **Personnel bénévole (nbre)** Membres du bureau **Mandat du bureau :** 1 an

2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique : Le douar de Glaita fait partie de l'armature rurale locale. Il est situé à près de 3 km à Sud d'Ouled Teima. Il a connu un certain développement au cours des années 70 et 80 du fait de l'exode rural, autant important que celui observé par les autres douars périphériques de la ville. Depuis 1992, il a été annexé à Ouled Teima, suite à l'élargissement du périmètre urbain.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures :

- **Voirie :** non revêtue
- **Electricité :** OUI dans les années 90, 99%
- **Eau potable :** 1994 , 95%
- **Assainissement :** en projet.

2-4 Equipements collectifs existants : mosquée, terrain de sport

2-5 Autres équipements : Commerces , unité agro-industrielle

2-6 Effectifs de la population 1394 .**nombre de ménages** 225 **nombre de maisons :** environ 225 **Superficie** 162.3 ha, **Superficie urbanisée** 10.7 ha **Densité** 131 hab/ha **Sup Esp. Libre** 147.9 ha.

2-6 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : origines variées à l'instar des autres quartiers : Locaux houari, Chiadma, .

2-7 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Ménages aisées 10% ; moyens 50% , pauvres 40 % .

2-8 Fonctions du quartier : résidentielle, agricole et industrielle .

3-Objectifs :

***Selon/ Statuts :**

1) **Renforcement** des relations de fraternité et de bon voisinage entre les habitants. Organisation de chantiers de travaux en vue d'améliorer le paysage des quartiers, de créer des espaces verts et mise en place des équipements sociaux nécessaires.

2) **Organisation** d'activités sociales. culturelles, sportives et pédagogiques.

Remarque : la question des eaux usées n'est pas mentionnée dans le texte des statuts.

***Selon entretien :** Réalisation d'abord du projet du réseau des eaux usées et par la suite organisation des activités sociales et cultures au profit des habitants du quartier

4-Activités:

***Selon / statut :** L'association exerce des activités variées en collaboration avec les associations similaires, les établissements, les institutions pédagogiques, culturelles et sociales qui ont les mêmes objectifs.

***Selon / entretien :** Organisation dans l'avenir d'une campagne d'alphabétisation , création d'une crèche ...)

5- Constitution (Contexte) :

***Constitution :** Suite à l'appel du Pacha. Abou lahim Abdelaziz , un des habitants du quartier a pris l'initiative et a diffusé auprès des habitants l'idée de constituer une association pour résoudre le problème des eaux usées. Des rencontres de préparation ont eu lieu près de la mosquée. Un comité a été formé pour contacter les chefs de ménages et préparer les statuts et l'assemblée générale de constitution. Le 25/9/97 l'assemblée s'est tenue à la mosquée du nouveau quartier de Laglaita en présence du représentant des autorités et de 50 membres fondateurs. Un bureau a été constitué de 19 membres. Il a été décidé lors des consultations de ne pas introduire les projets partisans des membres dans l'action associative.

***Acteurs principaux :** Le pacha, l'ex - secrétaire général de l'association, Abou lahim Abdelaziz,.

***Expérience associative :** Activité associative informelle en rapport avec la construction et la gestion des affaires de la mosquée.

6- Activités réalisées par l'association depuis sa création :

1) Lancement et réalisation de l'étude du plan des canalisations des eaux usées. L'étude a été confiée au topographe de l'ORMVA, Mr Faridi. Il a été remis à l'ANHI.

7- Autres projets ou activités en perspective : Achèvement de la réalisation du projet des eaux usées

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

*** Statuts :** l'association dispose d'un statut (12 articles) et d'un règlement interne : 26 Articles répartis sur 5 chapitres :

- les objectifs ;
- les modalités d'adhésion (4 types d'adhérents : actifs (20 ans et plus + résidence au quartier + droits d'adhésion), bénéficiaires (enfants des actifs de moins de 20 ans), les sympathisants (de l'extérieur du quartier), les membres honoraires) ;
- la composition et gestion administrative :

l'article 18 du règlement interne précise les principales structures de l'association : l'assemblée générale (1 fois /an),

le bureau de gestion et enfin les commissions spécialisées.

- Le budget (voir gestion budgétaire ci-dessous) ;
- divers.

• **Autres informations :** Carte d'adhésion Néant * **Droits d'adhésion :** 50 dhs annuellement

- **Assemblée générale** Une fois par an et en cas de besoin sur convocation émanant du bureau * **Fréquence de réunion du bureau** : 1 fois par mois * **Lieu de réunion** : au local ou à Mosquée ou chez un membre **Modalités des réunions (convocation , préparation)** Convocation orale
- * **Ordre du jour** Le président prépare l'ordre du jour en coordination avec le secrétaire et des membres du bureau * **P.V** : le secrétaire assure la rédaction des PV des réunions .

8-2 Ressources financières

- * **Cotisations annuelles des membres** : 50 dhs * **Financement / soutien privé** : néant
- * **Financement public en perspective** : néant **Financement international** néant. * **Autres ressources** : néant

8-3 Gestion financière

* **Comptabilité** : le trésorier et le président

* **Compte bancaire** : existant , selon article 22 du règlement interne, les documents bancaires au nom de l'association sont seuls considérés comme pièces justificatives des revenus et des dépenses ,

* **Formes de gestion du budget** : Selon l'article 21, les dépenses de l'association comportent :

- les coûts de mise en place des infrastructures de base au quartier ;
- achat d'équipements et matériels de fonctionnement de l'association ;
- Location de salles pour réunions ou autres activités ;
- présentation d'encouragements matériels ou aides aux membres ou à d'autres associations ;
- paiement des frais de transport aux membres chargés de mission en dehors de la ville ;
- paiement des salaires des journaliers employés par l'association pour réalisation de travaux au sein du quartier ;
- financement des activités culturelles et sportives organisés pour les adhérents.

Les chèques sont signés par le président et le trésorier ; Ce dernier, assisté par les membres des commissions, collecte des droits d'adhésion et donne en contrepartie les bons justificatifs.

9- Projet assainissement

Le projet n'est pas encore réalisé, mais les premières démarches sont déjà entreprises.

9-1 Situation actuelle :

- Le projet vient de commencer par la réalisation de l'étude technique par l'ingénieur de L'ORMVASM, de la subdivision d'Ouled Teima. L'étude est remise à l'ANHI pour vérification et approbation.
- Le bureau a entamé également l'opération de collecte des fonds auprès des habitants, 2000 dhs à raison de 250 dhs par mois. Certains résidents ont payé la totalité du montant de la contribution. En contrepartie, des bons justificatifs sont remis aux adhérents. Cette opération a permis de recueillir jusqu'à présent un montant global de l'ordre de 150 000 dhs.
- Le coût du projet est estimé à un montant de 130 000 dhs. La participation des bénéficiaires sur la base de 2000 dhs par foyer représente au total 440 000 dhs, soit 33.8% du montant global. Le reste, soit 860 000 dhs fait défaut.

9-2 Attentes en matière d'assainissement:

L'association compte sur l'aide de la municipalité qui va participer avec le matériel de creusement et éventuellement les buses telle qu'elle a fait avec les autres associations, et sur le soutien de l'USAID.

9-3 Contraintes:

La réalisation du projet d'assainissement bute sur un nombre d'obstacles :

1) Contraintes financières et matérielles :

Il existe au sein du quartier des habitants très pauvres qui ne peuvent pas payer les 2000 dhs.

3) Contraintes institutionnelles :

1) L'étude remise à l'ANHI a beaucoup tardé, ce qui n'a pas manqué d'impact sur le lancement des travaux qui ont été programmé pour les mois d'été.

2) des habitants du quartier , soit environ 10% du total, refusent d'adhérer à l'association et au projet tant que les travaux n'ont pas encore démarré.

10- Profils des membres du nouveau bureau de l'association

Nom	Age	Lieu de naissance	Durée de résidence	Logement St. occupation	Etat matrimonial	Niveau scolaire	Profession	Responsabilité/association
1Al Baz	43	Cercle O Teima		propriétaire	Marié	Fondamental	Agriculteur	Président
2Beramane	37	Cercle O Teima		-	-	Bac	Instituteur	1 ^{er} vice président
3Aalaou	50	Cercle O Teima		-	-	sans	Agriculteur	2 ^e vice président
4Haymid	33	Cercle O Teima		-	-	Licence	Professeur	Secrétaire général
5Goumari	32	Cercle O Teima		-	-	Bac	Commerçant	Trésorier
6 Touiba	48	Cercle O Teima		-	-	sans	Commerçant	Rapporteur
7Aaskri	58	Cercle O Teima		-	-	sans	Chauffeur	assesseur
8Jaouhari	68	Cercle O Teima		-	-	sans	Agriculteur	-
9Ait darham	56	Cercle O Teima		-	-	sans	Maçon	-
10Bahjaoui	42	Chiadma		-	-	sans	ouvrier	-
11 Laasri	30	Cercle O Teima		-	-	sans	Agriculteur	-
12Ouafi	68	Cercle O Teima		-	-	sans	Agriculteur	-
13Skoubi	43	Cercle O Teima		-	-	sans	Commerçant	-
14Ouaarab	40	Cercle O Teima		-	-	sans	Maçon	-
15Hariri	34	Chiadma		-	-	sans	Ouvrier	-
16Azaouag	36	Cercle O Teima		-	-	sans	Commerçant	-
17Laghlid	30	Cercle O Teima		-	-	sans	Ouvrier	-
18Mouaden	38	Cercle O Teima		-	-	sans	Artisan peintre	-
19 Aabil	26	Cercle O Teima		-	-	Bac	Instituteur	-

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (7)

1- Identification

Nom : Annour pour le développement et les oeuvres sociales, **Nom de quartier ou zone** Hay Jdide ,
Siège gagage offert par l'ex-président **Tel** néant **Date de création** 12 -10 - 96 **Nombre des membres du bureau** 7 actuellement et 11 avant (l'ancien bureau) **Nombre d'adhérents** 80 Pers.
Interv Mr l'ex - président Akchoud Aissa et représentant de l'association au bureau de la Fédération
Personnel salarié néant **Personnel bénévole (nbre)** Membres du bureau **Mandat du bureau** : 1 an

2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique : Hay jdide s'appelait auparavant Douar Kazier. Il s'agit d'un douar qui est apparu à partir des années 40 et qui abritait les ouvriers arrivés des douars avoisinant pour travailler principalement dans l'exploitation agrumicole et maraîchère et l'unité agro-industrielle implantées par le français, Kasier à 1km au sud du centre d'Ouled Teima. de l'armature rurale qui existait avant l'apparition d'Ouled Teima. A l'instar de tous les autres douars, celui-ci a fait l'objet d'une extension rapide au cours des années 70 et 80 du fait de l'exode rural, mais également suite à l'implantation par l'Etat dans son proche voisinage d'un village type qui s'est rapidement transformé en une zone à caractère urbain (Nahda) . Il a été englouti par la ville suite à l'élargissement du périmètre urbain.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures (avec années de réalisation et taux de raccordement) :

- Voirie : non revêtue
- Electricité : OUI dans les années 80, 99%
- Eau potable : , 95%
- Assainissement : existant

2-4 Equipements collectifs existants : mosquée, terrain de sport

2-5 Autres équipements : Commerces , unité agro-industrielle

2-6 Effectifs de la population 319..nombre de ménages 58 **nombre de maisons** : environ 60
Superficie 2.0 ha, **Superficie urbanisée** 2.0 ha **Densité** 164 hab/ha **Sup Esp. Libre** 0.0 ha.

2-6 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : origines variées à l'instar des autres quartiers : Locaux houari, Chtouka, Abda, doukkala, Marrakech.

2-7 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Ménages moyens 20% ,
pauvres 80% .

2-8 Fonctions du quartier : résidentielle, industrielle .

3- Objectifs :

***Selon/ Statuts :**

- 1) **Renforcement** des relations de fraternité et de bon voisinage entre les habitants. Organisation de chantiers de travaux en vue d'améliorer le paysage des quartiers, de créer des espaces verts et mise en place des équipements sociaux nécessaires.
- 2) **Organisation** d'activités sociales, culturelles, sportives et pédagogiques.

Remarque : la question des eaux usées n'est pas mentionnée dans le texte des statuts.

***Selon entretien :**

- 1) **Gestion** des affaires et aménagement de la mosquée du quartier, construction de la maison de l'Imam, 2) Achat d'un corbillard, 3) Réalisation du réseau d'eaux usées.

4-Activités:

***Selon / statut :** L'association exerce des activités variées en collaboration avec les associations similaires, les établissements, les institutions pédagogiques, culturelles et sociales qui ont les mêmes objectifs.

***Selon / entretien :** Organisation des activités culturelles et sportives pendant le mois de Ramadan et à l'occasion des fêtes religieuses (Boujloud), tournoi de football, cross-country , concours en lecture du Qoran , concours pour jeunes filles en pâtisserie .

5- Constitution (Contexte) :

***Constitution :**

Aissa Akchoud, technicien en électricité et fils d'une vieille famille de la ville, et représentant du Mouvement National Populaire à Ouled Teima a pris une fois l'initiative et a demandé au Fkih de convier les hommes du quartier à une réunion à la mosquée après la prière du Ichae au sujet des eaux usées. A cette rencontre, il a été décidé de se revoir le lendemain autour d'un dîner chez Akchoud. Lors de ce dîner, il a été question de constituer le bureau de l'association qui veillera sur la réalisation du projet du réseau d'eaux usées. L'audience a été convenu à choisir un comité restreint de cinq personnes des plus âgées du quartier (chioukh) pour lui confier de désigner les 11 membres du bureau. Le plus vieux des présents a pris l'initiative et a commencé à appeler les personnes les plus aptes à former cette institution. Le lendemain, les 11 membres se sont réunis pour élaborer le statut et le règlement intérieur. L'assemblée générale pour la constitution légale de l'association s'est tenue à 20 heures du 12 / 10 / 96 à la palace de la mosquée en présence du représentant des autorités. Les membres du bureau ont participé chacun par 100 dhs pour assurer les frais de fonctionnement de l'association

***Acteurs principaux :** l'ex- président de l'association, l'élus du quartier et le fkih.

***Expérience associative :** Activité associative informelle en rapport avec la construction et la gestion des affaires de la mosquée.

6- Activités réalisées par l'association depuis sa création :

- 1) Lancement et réalisation de l'étude du plan des canalisations des eaux usées. L'étude a été confiée au topographe de l'ORMVA, Mr Faridi pour 4000 dhs, assisté par des membres du bureau en particulier le président.
- 2) Réalisation du réseau d'assainissement du quartier.
- 3) Diverses activités culturelles et sportives.

7- Autres projets ou activités en perspective :

1) Revêtement des rues 2) mise en place des arbres d'alignement 3) réaménagement et élargissement de la mosquée

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

* **Statuts** : l'association dispose d'un statut (12 articles) et d'un règlement interne : 25 Articles répartis sur 5 chapitres :

- les objectifs ;
- les modalités d'adhésion (4 types d'adhérents : actifs (20 ans et plus + résidence au quartier + droits d'adhésion), bénéficiaires (enfants des actifs de moins de 20 ans), les sympathisants (de l'extérieur du quartier), les membres honoraires) ;
- la composition et gestion administrative :

l'article 17 du règlement interne précise les principales structures de l'association : l'assemblée générale (1 fois /an), le conseil de section (représentants de rues et membres du bureau, se réunit une fois /3 mois) . le comité de contrôle (se compose de 5 membres en dehors de ceux du bureau élus tous les ans par les adhérents , se réunit une fois par 3 mois) , le bureau de gestion et enfin les commissions spécialisées.

- Le budget (voir gestion budgétaire ci-dessous) ;
- divers.
- **Autres informations** :

***Carte d'adhésion** Oui * **Droits d'adhésion** : 20 dhs pour enfants, 30 dh pour étudiants et 50 dhs pour parents et adultes

* **Assemblée générale** Une fois par an et en cas de besoin sur convocation émanant du bureau

* **Fréquence de réunion du bureau** : 1 fois par 15 jours en dehors des mois d'été

* **Lieu de réunion** Mosquée ou chez un membre

* **Modalités des réunions (convocation , préparation)** Convocation orale

* **Ordre du jour** Le président prépare l'ordre du jour en coordination avec le secrétaire et des membres du bureau

* **P.V** : le secrétaire assure la rédaction des PV des réunions .

8-2 Ressources financières

***Cotisations annuelles des membres** : 20 dhs pour enfants, 30 dh pour étudiants et 50 dhs pour parents et adultes * **Financement / soutien privé** : notables et agriculteurs de la zone d'Ouled Teima

***Financement public** : soutien matériel au moment de la réalisation du réseau d'assainissement (buses , transport) **Financement international** néant. * **Autres ressources** : revenus des activités (Boujloud ...)

8-3 Gestion financière

***Comptabilité** : le trésorier et le président

* **Compte bancaire** : existant . selon article 22 le statut, les documents bancaires au nom de l'association sont seuls considérés comme pièces justificatives des revenus et des dépenses

Formes de gestion du budget : Selon l'article le règlement interne, les dépenses de l'association comportent :

- **les coûts** de mise en place des infrastructures de base au quartier ;
- **achat** d'équipements et matériels de fonctionnement de l'association ;

- **Location** de salles pour réunions ou autres activités ;
- **présentation** d'encouragements matériels ou aides aux membres ou à d'autres associations ;
- **paiement** des frais de transport aux membres chargés de mission en dehors de la ville ;
- **paiement** des salaires des journaliers employés par l'association pour réalisation de travaux au sein du quartier ;
- financement des activités culturelles et sportives organisés pour les adhérents.

Les **chèques** sont signés par le président et le **trésorier** ; Ce dernier, assisté par les membres des commissions, collecte des droits d'adhésion et donne en contrepartie les bons justificatifs.

9- Projet assainissement :

Le projet a été réalisé par l'association en 1997.

9-1 Etapes de la réalisation :

En fait, juste après la constitution de l'association le bureau a engagé l'ingénieur de l'ORMVASM, de la subdivision d'Ouled Teima pour la réalisation de l'étude technique du projet d'assainissement, et ce contre des honoraires de l'ordre de 4000 dhs. En même temps le président a mis en place un plan de collecte de fonds nécessaires, il consiste en l'organisation chez lui de dîners auxquels il invite des notabilités locales et régionales susceptibles de soutenir financièrement l'association. Cette opération a permis de recueillir un montant global de l'ordre de 50 000 dhs. De même, le trésorier assisté par tous les membre du bureau se sont livrés à collecte les contributions, 1500 dhs, auprès des résidents. Les veuves du quartier ont été exonérées de participation au financement du projet.

Le coût du projet a atteint le montant de 140 000 dhs.

La participation des bénéficiaires a représenté au total, selon l'ex - président de l'association, 60 000 dhs, soit 42.8% du montant global. Le reste a été assuré grâce à l'aide octroyé par les notables, 35.7% du montant, mais aussi grâce aux dons de buses faits par un commerçant de gros et des fabricants de matériaux de construction de la ville d'Ouled Teima.

La municipalité a participé seulement avec le matériel de creusement.

L'association a loué un compresseur pour 6000 dhs pour enlever la roche sur une longueur de 10 m. Certains des bénéficiaires ont participé en plus par des caisses de ciments et des camions de sables.

9-2 Difficultés rencontrées :

La réalisation du projet d'assainissement a buté sur un nombre de difficultés :

1) Difficultés financières et matérielles : Le coût du projet était de l'ordre de 140 000 dhs. Les bénéficiaires ont participé avec seulement 1500 dhs. Le reste a été assuré grâce au recours aux dons et à l'aide de notables de la région. L'aide de la municipalité s'est limitée pour des raisons de conflit entre l'ex-président de l'association et l'ex-président du conseil municipal à l'octroi de l'engin pour creuser .

3) Contraintes institutionnelles : A cause des divergences entre l'ex président de l'association et l'ex - président de la commune d'Ouled Teima, ce dernier a refusé d'autoriser à l'association d'entreprendre les travaux une fois le dossier technique complété et les besoins identifiés. Il a exigé en contrepartie la démission du président. Le bureau après avoir réussi à obtenir la démission du président, n'a pu décrocher qu'un bon bidon pour l'achat des buses. D'où le recours à l'aide des notables.

9-3 Situation actuelle: le projet est achevé. Le réseau fonctionne parfaitement.

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (8)

1- Identification

Nom : Riad, pour le développement, **Nom de quartier ou zone** Hay Boukhriss Fouqani , **Siège** Mosquée Riad **Tel Néant** **Date de création** 28 - 2 - 98 **Nombre des membres du bureau** 15 **Nombre d'adhérents** 15, **Pers. Interv** Mr le président Radoi Brahim **Personnel salarié néant** **Personnel bénévole (nbre)** Membres du bureau **Mandat du bureau :** 4 ans

2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique : Le douar de Boukhriss Jdid (Fouqani) faisait partie de l'armature rurale qui existait avant l'apparition d'Ouled Teima. Il est situé à près de 3 km au nord-ouest du centre ville. Il a connu un important développement au cours des années 70 et 80 du fait de l'exode rural .

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures (avec années de réalisation et taux de raccordement) :

- **Voirie :** non revêtue
- **Electricité :** OUI en 1992 , 99%
- **Eau potable :** entre 1994 et 1998, 75%
- **Assainissement :** Oui , mais la majorité des maisons utilisent encore des fosses septiques

2-4 Equipements collectifs existants : Ecole primaire, mosquées, dispensaire en cours de construction

2-5 Autres équipements : Commerces, services.

2-6 Données concernant l'ensemble du quartier de Boukhriss (Jdid et Laqdim) : Effectifs de la population 5919 Hab **nombre de ménages** 1104 **nombre de maisons(Circonscription 13):** 500 **Superficie** 148. 3 ha, **Superficie urbanisée** 40.9 ha **Densité** 145 hab/ha **Sup Esp. Libre** 103. 0 ha

2-7 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : mélange de populations originaires de partout au Maroc : Haouara les locaux ; Doukkala ; Abda ; Rhamana ; Chichaoua ; Sraghna ; Chleuhs des piemonts du Haut et Anti Atlas (Mnizla, Ait Baha...) .

2-8 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Ménages aisés 7%, les moyens (petits fonctionnaires, petits commerçants, T.M.E. 15% , pauvres 70% .

2-9 Fonctions du quartier : résidentielle, agricole, artisanale.

3-Objectifs :

Selon le statut :

- Gestion des affaires du territoire correspondant à la circonscription électorale n° 13 relevant de Boukhriss Fouqani. et faisant auparavant partie de la zone d'action de l'association Al Amal (Douch).
- Gestion des affaires de la mosquée Riad (collecte des honoraires du fkih auprès des habitants).
- Etude et échange d'opinions avec les participants dans le but de favoriser à l'association d'exercer ses activités sociales, culturelles, sportives pour le bien des habitants et du quartier.

- Superviser et assurer le suivi des demandes et des opérations de branchement au réseau d'assainissement, mis en place par Al Amal, (Douch) des habitants du quartier non encore raccordés au réseau

4 - Activités et programmes définis par le bureau pour les 4 années à venir :

- Réaménagement et élargissement de la mosquée Riad.
- Construire une crèche pour enfants.
- Superviser avec Al Amal les travaux de construction du dispensaire du quartier .
- Organisation d'activités culturelles et sportives pour les écoliers et de remise de prix de fin d'année aux meilleurs éléments de l'école du quartier.
- Poursuivre le projet de boisement et de terrassement des rues amorcé par Al Amal.

5- Constitution (Contexte) :

L'idée de la constitution de l'association a émané de Douch de l'association Amal Boukhriss Jdid. Les travaux de restauration de la principale mosquée du quartier qui a ses propres biens et revenus (location d'établissements commerciaux), réalisés par le bureau de l'association Amal ont poussé des habitants voisins de la seconde mosquée du quartier, Riad, à réclamer de l'argent pour élargir et entretenir la leur , bien qu'elle ne dispose pas de revenus. Douch, s'est trouvé dans une situation inconfortable qui l'a conduit à demander la création d'une nouvelle association au niveau du territoire correspondant à la circonscription électorale n°13, qui gère les affaires de la mosquée Riad, et poursuit la supervision des projets amorcés par l'association mère, Amal Boukhriss,.

Ainsi plusieurs réunions de préparation du statut et de sensibilisation des habitants ont eu lieu à la mosquée Riad. Par la suite, une assemblée générale a eu lieu toujours à la mosquée en présence du représentant des autorités locales, Si Miloud. Le bureau a été constitué de 15 membres.

***Acteurs principaux:** Douch.

***Expérience associative :** L'action associative a été pratiquée au sein de l'association mère Amal Boukhriss.

6 - Activités réalisées par l'association depuis sa création :

- Campagne de sensibilisation ouverte auprès des habitants du quartier non encore raccordés au réseau d'assainissement en vue de les amener à prendre contact avec la nouvelle association pour bénéficier du projet.
- Collecte des honoraires de l'imam de la mosquée (30 dhs par locataire et 60 dhs par propriétaire).
- Organisation en collaboration avec l'association Al Amal et celle des parents d'élèves de l'école de Boukhriss de la fête de fin d'année scolaire et remise de 100 prix aux brillants élèves .
- Recherche d'un lot de terrain pour élargir la mosquée.

7- Autres projets en perspective : Néant

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

* **Statut :** Statut, 16 Articles

Le nom , les objectifs ; local , des mesures disciplinaires, les responsabilités du président... des arrêtés concernant les ménages encore non raccordés au réseau d'assainissement.

* **Autres informations** : Carte d'adhésion Néant * **Droits d'adhésion** 50 dhs * **Assemblée générale** Une fois tous les 2 ans et en cas de besoin sur convocation émanant du bureau * **Fréquence de réunion du bureau** : 1 fois par mois * **Lieu de réunion** Mosquée **Modalités des réunions (convocation , préparation)** Convocation orale * **Ordre du jour** Le président prépare l'ordre du jour en coordination avec le secrétaire et des membres du bureau dont le trésorier * **P.V** : le secrétaire assure la rédaction des PV des réunions .

8-2 Ressources financières

* **Cotisations annuelles des membres** néant * **Financement / soutien privé** : Néant
* **Financement public** néant **Financement international** néant. * **Autres ressources** : néant

8-3 Gestion financière

Comptabilité : c'est le trésorier qui l'assure avec l'assistance du président, **Les chèques** sont signés par le président et le trésorier * **Compte bancaire** : Oui, à la banque populaire **Formes de gestion du budget** : Le trésorier assisté par d'autres membres du bureau, , perçoit les contributions des bénéficiaires du réseau d'assainissement dont les payeurs par traites, ils sont au nombre de 35 (150 dhs par mois) et donne en contrepartie les bons justificatifs.

9- Projet assainissement :

Le projet a été réalisé par l'association mère Amal Boukhriss.

9-1 Etapes de réalisation : (voir Fiche Amal Boukhriss)

9-2 difficultés rencontrées : (voir Fiche Amal Boukhriss)

9-3 Situation actuelle : Le réseau d'assainissement au sein de cette zone a été réalisé par Amal Boukhriss. 131 branchements réalisés, dont 35 par traites. En plus, il existe actuellement 21 branchements non réglementaires (19 ont branché au moment des élections, deux autres, au début du mois d'Août 1998.

Il existe également des ménages qui ne reconnaissent pas l'association et veulent brancher , il s'agit de familles de chorfas (Charqaoua). L'association à l'intention d'examiner cette question et inciter ces gens à payer avant de recourir aux autorités locales compétentes.

10- Profils des membres du nouveau bureau de l'association

Nom	Age	Lieu de naissance	Durée de résidence	Logement St. occupation	Etat matrimonial	Niveau scolaire	Profession	Responsabilité/ association
1Radoi	50	O Teima	-	-	Marié	Fondamental	Comptable	Président
2Moaden	45	Essaouira	10	-	-	Coranique	Fkih	vice président
3Dahbi	37	O Teima	-	-	-	Fondamental	Menuisier	Trésorier
4 Touizda	41	O Teima	-	-	-	Coranique	Agriculteur	Trésorier adjoint
5 Dahbi	39	O teima	-	-	-	Fondamental	Maçon	Secrétaire général
6Belhnin	31	Rhamna	6	-	-	Fondamental	Comptable	secrétaire adjoint
7 Alhou	40	al Ghat	10	-	-	-	Maçon	Assesueur
8 Hadrouch	40	Chichoua	10	-	-	-	Ouvrier	assesueur-
9	46	Sraghna	10	-			Boulangier	-
10	54	O Teima		-			Agriculteur	-
11	57	O Teima		-			Ouvrier	-
12	45	Ait Baha	6	-			Commerçant	-
13	45	Chichoua	10	-			Maçon	-
14	75	Ait Ouabarab	6		-		Ouvrier	-
15	46	Chiadma	10		-		Commerçant ambulancier	-

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (9)

1- Identification

Nom : Itihad Chrarda pour le développement et la coopération, **Nom de quartier ou zone** Hay Cherarda , **Siège** Circonscription de Cherarda selon le président, Bureau du château d'eau selon le statut de base, article 6 **Tel** 52-77-98 **Date de création** 27 - 6 - 97 **Nombre des membres du bureau** 21 (lors de l'entretien le président ne se rappelait pas du nombre des membres du bureau, **Nombre d'adhérents** 21, **Pers. Interv** Mr le président Mohamed Belaawane , membre du conseil municipal **Personnel salarié** néant **Personnel bénévole (nbre)** Membres du bureau **Mandat du bureau** : 2 ans

2- 2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique : Le douar de Cherarda faisait partie de l'armature rurale qui existait avant l'apparition d'Ouled Teima. Il est situé à près de 3 km à l' Est du centre ville, sur la route de Taroudant. Il a connu un certain développement au cours des années 70 et 80 du fait de l'exode rural, autant important que celui observé par les autres douars périphériques de la ville. Depuis 1992, il a été annexé à Ouled Teima, suite à l'élargissement du périmètre urbain.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures (avec années de réalisation et taux de raccordement) :

- **Voirie** : non revêtue
- **Electricité** : OUI en 1992 , 99%
- **Eau potable** : 1994, 75%
- **Assainissement** : Néant, fosses septiques

2-4 Equipements collectifs existants : Ecole primaire, Lycée, mosquée

2-5 Autres équipements : Commerces, services, usines

2-6 Effectifs de la population 6261 Hab **nombre de ménages** 1128 **nombre de maisons** : environ 1200 **Superficie** 665.5 ha, **Superficie urbanisée** 82.9 ha **Densité** 76 hab/ha **Sup Esp. Libre** 1094.4 ha

2-6 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : mélange de populations originaires de partout au Maroc, mais avec une certaine prédominance des locaux.

2-7 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Ménages moyens (fonctionnaires, commerçants, T.M.E. 10% , pauvres 90% .

2-8 Fonctions du quartier : résidentielle, agricole, et industrielle (le quartier abrite depuis très longtemps des unités agro-industrielles).

3- Objectifs :

Selon le statut :

Renforcement des relations de fraternité et de bon voisinage entre les habitants. **Organisation de chantiers de travaux** en vue d'améliorer le paysage des quartiers, de créer des espaces verts et mise en place des équipements sociaux nécessaires. **Organisation d'activités sociales**, culturelles, sportives et de loisirs

Remarque : la question des eaux usées n'est pas mentionnée dans le texte du statut.

4-Activités: D'après le statut l'association exerce des activités variées en collaboration avec les associations similaires, les établissements, les institutions pédagogiques, culturelles et sociales qui ont les mêmes objectifs.

Remarque : A ce niveau là également, on peut déduire qu'au moment de l'élaboration du statut de l'association le problème des eaux usées ne figurait pas encore parmi les priorités. Certainement, l'association a été constituée pour d'autres raisons.

5- Constitution (Contexte):

***Constitution :**

A La veille des élections municipales une association a été créée et présidée par l'ex - président du conseil municipal. Le président actuel y était membre honoraire. Le conflit de certains membres avec l'ex - président Dabach, qui a lancé au moment des élections les travaux de mise en place d'une conduite de 30 cm le long de la principale rue de Cherarda, sur environ 200 m, le projet a échoué car il n'y a pas de collecteur pour déversement des eaux.

De ce fait, l'institution a fini par éclater. Un comité provisoire a été désigné , toujours en pleine campagne électorale, pour reconstituer l'association dissoute. Ainsi, l'association renaît de nouveau.

Belaawane est élu président. Mais, depuis les choses n'ont pas bougé. Selon lui c'est une association de complaisance, le contexte des élections a beaucoup influé sur l'évolution des choses ; à l'assemblée générale, tous les candidats présentés pour la constitution du bureau ont été retenus. C'est ce qui a conduit à choisir un bureau de 21 membres. dont un bon nombre d'entre eux croyait que l'association allait leur assurer un salaire régulier de 1000 dhs par moi.

***Acteurs principaux:** l'élu qui est le président

***Expérience associative :** Les habitants de Cherarda dispose d'une importante expérience en matière de coopération pour l'équipement du douar en eau potable à partir de l'eau de la nappe phréatique. Dans les années 80, et avant l'arrivée de l'ONEP, 423 résidents se sont organisés en une coopérative et ont réussi à creuser deux puits et à construire deux châteaux d'eau et à mettre en place un réseau local de distribution et d'adduction de l'eau vers les maisons.

6-Activités réalisées par l'association depuis sa création :

Le président a convoqué en deux reprises le bureau pour se réunir et discuter des problèmes du quartier. Le quorum n'est pas atteint. A la troisième fois, la majorité du bureau convoque le président à une réunion extraordinaire. Cette fois-ci c'est le président de sa part qui refuse d'y participer .

7- Autres projets en perspective : Néant

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

* **Statut** : Statut, 12 articles. **Le règlement intérieur**: 26 Articles répartis sur 5 chapitres 5 le même texte du statut interne d'Assafae de Chninate :

- les objectifs ;
- les modalités d'adhérence (3 types d'adhérents : actifs (20 ans et plus + résidence au quartier + droits d'adhésion), bénéficiaires (enfants des actifs de moins de 20 ans), les sympathisants (de l'extérieur du quartier), les membres honoraires) ;
- la composition et structures (bureau et commissions), l'article 19 précise que toute décision ou arrêté ne portant pas les signatures du secrétaire générale, du président et d'un 3^{ème} membre n'est valide ;
- Le budget (voir gestion budgétaire) ;
- divers.

* **Autres informations** : Carte d'adhésion Néant * **Selon statut** : droits d'adhésion 50 dhs .
Assemblée générale Une fois tous les 2 ans et en cas de besoin sur convocation émanant du bureau .
Fréquence de réunion du bureau : 1 fois par mois . **Lieu de réunion** Mosquée **Modalités des réunions (convocation , préparation)** Convocation * **Ordre du jour** Le président prépare l'ordre du jour en coordination avec le secrétaire et des membres du bureau * **P.V** : le secrétaire assure la rédaction des PV des réunions .

Remarque : dans la réalité rien de tout cela n'a jamais été pratiqué.

8-2 Ressources financières

***Cotisations annuelles des membres** : néant * **Financement / soutien privé** : Néant

***Financement public** : néant **Financement international** néant. * **Autres ressources** : revenus des biens et possessions de l'association et de ses activités et dont la valeur de participation est fixée par arrêté, bourses et encouragement émanant d'organismes et établissements de soutien, selon l'article 20 du statut interne.

8-3 Gestion financière

Comptabilité : Néant * **Compte bancaire** : Néant. le président compte l'ouvrir le cas échéant, car selon le statut , article 22, les documents bancaires au nom de l'association sont seuls considérés comme pièces justificatives des revenus et des dépenses

Formes de gestion du budget : Selon l'article 21 du règlement interne, les dépenses de l'association comportent :

- **les coûts** de mise en place des infrastructures de base à Chninate ;
- **achat** d'équipements et matériels de fonctionnement de l'association ;
- **Location** de salles pour réunions ou autres activités ;
- **présentation** d'encouragements matériels ou aides aux membres ou à d'autres associations ;
- **paiement** des frais de transport aux membres chargés de mission en dehors de la ville ;
- **paiement** des salaires des journaliers employés par l'association pour réalisation de travaux au sein du quartier ;
- financement des activités culturelles et sportives organisés pour les adhérents.

Les chèques sont signés par le président et le **trésorier** ; Ce dernier, assisté par les membres des commissions, collecte des droits d'adhésion et donne en contrepartie les bons justificatifs.

Evaluation : Il n'y avait pas effectivement de projet ni de ressources pour pouvoir parler de gestion financière.

9- Projet assainissement :

9-1 Situation actuelle : Le projet d'étude de restructuration du quartier est en cours par l'ANHI, condition sine qua non au lancement de l'étude technique de l'assainissement.

L'ancien président de la municipalité a lancé au moment des élections les travaux de mise en place d'une conduite de 30 cm le long de la principale rue de Cherarda, sur environ 200m, le projet à échoué car il n'y pas de possibilité pour relier cette canalisation au réseau d'assainissement initial, une fois arrivée à la route principale de Taroudannt.

Aucune tentative d'estimation du coût du projet n'a été entreprise .

9-2 Attentes en matière d'assainissement :

L'association attend l'intervention de la Municipalité (buses, compresseur, transport,...), le soutien de l'ANHI (Réalisation de l'étude technique), ONEP (assistance technique à l'étude et au moment des travaux), Fédération (assistance dans la gestion du projet), la participation des unités industrielles du quartier .

9-3 Contraintes:

La réalisation du projet d'assainissement bute sur un nombre de contraintes :

- 1) **Contraintes financières et matérielles :** Le coût du projet serait très élevé à cause de l'éloignement du quartier du collecteur principal et la nature rocheuse du sol.
- 3) **Contraintes institutionnelles :** L'association n'a pu intéressé jusqu'à présent personne des habitants, exception faite du président et quelques membres du bureau..
- 4) **Autres contraintes :** Sol rocheux et éloignement du quartier par rapport au collecteur principal sont à l'origine de l'indifférence de la population.

10- Profils des membres du nouveau bureau de l'association

Nom	Age	Lieu de naissance	Durée de résidence	Logement St. occupation	Etat matrimon	Niveau scolaire	Profession	Responsabilité/associa
1Boulawane	43	Cherarda O Teima		propriétaire	Marié	Fondament	Entrepreneu	Président
2Id Oublal	45	Massa	10	-	-	Bac	Instituteur	vice président
3Chakrane	43	O Teima		-	-	Fondament	Agriculteur	Secrétaire général
4Amin	29	O Teima		-		Bac	instituteur	secrétaire adjoint
5Chakrane	29	O Teima		-	Marié	DEUG	commerçant	Trésorier
6 Amazal	37	Belfaa Massa	11	-	-	Fondament	Ouvrier	Trésorier adjoint
7 Dadi	36	Cherarada O Teima		-	-	Bac	instituteur	conservateur
8 Mouzal	29	O Teima		-	célibataire	Fondament	Chômeur	assesseur -
9 Kechtaoui	50	O Teima		-	-	Fondament	coiffeur	-
10 Bella	40	O Teima		-	-	Fondament	Instituteur	-
11 Houari	38	O Teima		-	-	Fondament	Ouvrier	-
12 Bou Lgdm	34	O Teima		-	-	Fondament	Boucher	-
13 Aiiche	38	O Teima		-	-	Fondament	Ouvrier	-
14 Bentrigh	36	O Teima		-	-	Fondament	Peintre	-
15 Benja	40	O Teima		-	-	Néant	Soudeur	-
16 Talasrite	41	O Teima			-	Fondament	Ouvrier	-
17 Rizqi	49	O Teima			-	Fondament	Peintre	-
18 Chakrane	45	O Teima			-	Fondament	Maçon	-
19 Boutayeb	56	Argana	10		-	Fondament	Ouvrier	-
20 Chaib	23	Casa			célibataire	Fondament	Ouvrier	-
21 Dbichi	44	Chiadma Essaouira	10		-	Néant	Ouvrier	-

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (10)

1- Identification

Nom : Al Khair pour le développement et la coopération **Nom de quartier ou zone** Hay ChLiwate ,
Siège Garage Aqrich provisoirement. Mais, les réunions se tiennent souvent chez le président **Tel**
néant **Date de création** 13 - 12 - 96 **Nombre des membres du bureau** 11 **Nombre d'adhérents** 11
Pers. Interv Mr le président Bada Larbi, ex- membre du conseil municipal **Personnel salarié** néant
Personnel bénévole Membres du bureau **Mandat du bureau** : 2 ans

2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique : Le douar de Chliwate faisait partie de l'armature rurale qui existait avant l'apparition d'Ouled Teima. Il est situé à près de 3 km à l'extrémité Est du centre ville, sur la route de Taroudant. Il a connu un certain développement au cours des années 70 et 80 du fait de l'exode rural, mais moins important que celui observé par les autres douars périphériques de la ville. Depuis 1992, il a été annexé à Ouled Teima, suite à l'élargissement du périmètre urbain.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures (avec années de réalisation et taux de raccordement) :

- Voirie : non revêtue
- Electricité : OUI en 1992 , 100%
- Eau potable : 1994, 100%
- Assainissement : Néant, fosses septiques

2-4 Equipements collectifs existants : Ecole primaire, mosquée

2-5 Autres équipements : Commerces, usines

2-6 Effectifs de la population 1292 Hab **nombre de ménages** 225 **nombre de maisons** : environ 300 **Superficie** 665.5 ha, **Superficie urbanisée** 25.4 ha **Densité** 51 hab/ha **Sup Esp. Libre** 639.2 ha

2-6 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : les originaires de Cliwate sont majoritaires, suivis par des ménages de commerçants chleuhs.

2-7 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Ménages moyens (fonctionnaires, commerçants, T.M.E. 10% , pauvres 90% .

2-8 Fonctions du quartier : résidentielle, agricole. et industrielle (le quartier abrite depuis très longtemps des unités agro - industrielles).

3- Objectifs :

Au nombre de 6 selon le règlement intérieur :

- Défendre les intérêts moraux et matériels des adhérents, leur présenter conseils et assistance financière (crédits et dons limités) en cas de besoin, et leur assurer gratuitement la défense devant les tribunaux ;
- Réaliser toutes les activités qui contribuent au développement économique, social, culturel, sportif et pédagogique. Organiser les chantiers et réaliser les infrastructures de base et veiller sur la

- propreté et l'amélioration du paysage du quartier (boisement) à titre individuel ou en partenariat avec organisations légales ou avec l'Etat ;
- Renforcement des relations de fraternité, de coopération, et de solidarité entre tous les adhérents.

Remarque : la question des eaux usées n'est pas mentionnée clairement dans le texte du statut. Mais le président en a beaucoup insisté lors de l'interview.

4 - Activités

Elles ne sont pas mentionnées dans le texte du statut, mais d'après le président l'association près sa constitution, l'association a programmé juste après un certain nombre d'activités :

- Réflexion et concertation sur le problème des eaux usées et sur sa faisabilité au sein du bureau en vue d'élaborer le plan de travail à suivre à ce niveau.
- Sensibilisation des habitants au problème des eaux usées, car au niveau de ce quartier, contrairement à la situation qui prévaut ailleurs dans la ville, le quartier est très éclaté, les maisons sont dispersées dans les champs, et la question de l'évacuation des eaux usées ne se pose pas comme problème chez les gens.
- Nettoyage et élargissement des rues et routes, des opérations de boisement.

5- Constitution (Contexte) :

***Constitution :** Selon le président, l'idée de la constitution des associations a émané du Pacha de la ville. Aussi, après la réussite du Projet d'assainissement de Boukhriss Jdid (association Al Amal), tous les quartiers de la ville voulaient faire la même chose.

Ainsi, un comité de préparation a été formé, des réunions de préparation et de sensibilisation des habitants ont eu lieu à la mosquée. Une fois le statut élaboré par le comité provisoire, l'assemblée générale a eu lieu à la mosquée le 13 Décembre 1996 et le bureau a été élu.

***Acteurs principaux:** Le pacha, le président de l'association qui était l'élu du quartier, les instruits du quartier.

***Expérience associative :** Le président a adhéré de par le passé à des associations culturelles et sportives, mais il n'a jamais été un acteur dynamique. La même remarque s'applique aux autres membres du bureau.

6-Activités réalisées par l'association depuis sa création :

Selon le président, elles étaient comme suit :

- Lancement d'une campagne de sensibilisation auprès des habitants en vue de les amener à prendre conscience des problèmes de pollution en rapport avec l'usage des fosses septiques, et d'adhérer au projet d'assainissement préconisé. La campagne a eu lieu à la mosquée, et principalement au siège de l'association où le bureau a créé une commission permanente qui invite les habitants à un vert de thé et gâteaux pour discuter du projet. La campagne n'a beaucoup duré, les habitants notamment les vieux, très influents au sein du quartier, étaient très réticents. Aussi, cette activité était - elle très accablante et coûteuse pour le président.
- Organisation de plusieurs campagnes de nettoyage et de boisement du quartier auxquelles ont participé seulement les jeunes instruits et les écoliers. Egalement cette opération a échoué. Le plan de restructuration du quartier par l'ANHI. n'est pas achevé ; l'association ne peut pas entreprendre les actions de boisement sur un terrain dont il ignore la structure de la voirie en projection.
- Organisation de réunions près de la mosquée après les prières pour l'adhérence à l'association, mais sans résultats. Car les habitants savent bien que le coût de réalisation du canal principal qui va relier le quartier au reste du réseau d'assainissement de la ville, et qui doit être creusé dans un sol rocheux (calcaire) dépasse de très loin leurs moyens.

7- Autres projets en perspective : Néant

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

* **Statut** : l'association dispose d'un statut de base : 24 Articles répartis sur 7 chapitres :

- Nom , objectifs et local ;
- Composition de l'association et modalités d'adhérence (résidents légaux + droits d'adhésion annuels : 50 dhs , les membres honoraires) ;
- Gestion administrative et financière : l'association se compose de 4 comités responsables
 - **L'assemblée générale** : une fois tous les 2 ans ou en cas de besoin, pouvoir de décision. Qorum, la majorité des membres du comité administratif ou celle des adhérents.
 - **Le conseil administratif** : responsabilité, gestion de l'association conformément aux décisions et aux de l'assemblée générale, se réunit une fois par an ou en cas de besoin sur convocation émanant du président ou de la majorité des membres du bureau, se compose de 17 membres élus tous les 2 ans.
 - **Le bureau**, 11 membres issus du conseil administratif après approbation de l'assemblée générale. Le bureau se réunit 4 fois par an en sessions normales et en sessions extraordinaires en cas de besoin sur demande de la majorité des membres. Il assure la gestion administrative et financière de l'association. Le texte du statut définit les responsabilités du président, du secrétaire général et du trésorier
 - **Le comité de contrôle** : 4 membres élus par l'assemblée générale. Responsabilité, révision de la comptabilité de l'association et présentation de rapport sur la gestion financière à l'assemblée générale. Se réunit une fois par an ou sur convocation du bureau
- Composition et modalités de réunions de l'assemblée générale
- Revenus et ressources de l'association selon le statut (droits d'adhésion, contributions des membres, soutien public, dons de sympathisants
- Dissolution de l'association
- Conseils pratiques aux membres de l'association

* **Autres informations** : Carte d'adhésion Néant * **Droits d'adhésion** 50 dhs , mais personne ne les a payé * **Assemblée générale** Une fois par an et en cas de besoin sur convocation émanant du bureau * **Fréquence de réunion du bureau** : 4 fois par mois * **Lieu de réunion** local ou chez le président **Modalités des réunions (convocation , préparation)** Convocation orale * **Ordre du jour** Le président prépare l'ordre du jour en coordination avec le secrétaire et des membres du bureau * **P.V** : le secrétaire assure la rédaction des PV des réunions .

Remarque : D'après le président rien de tout cela n'a jamais eu lieu depuis la constitution de l'association.

8-2 Ressources financières

***Cotisations annuelles des membres** Néant * **Financement / soutien privé** : Néant
***Financement public** néant **Financement international** néant. * **Autres ressources** : néant

8-3 Gestion financière

Comptabilité : Néant * **Compte bancaire** : Néant

Evaluation : Il n'y avait pas effectivement d'adhésion ou de collecte de contributions pour pouvoir parler de gestion effective des ressources.

9- Projet assainissement :

9-1 Situation actuelle : Attentisme. Le projet d'étude de restructuration du quartier est en cours par l'ANHI, condition sine qua non au lancement de l'étude technique de l'assainissement.

9-2 Attentes en matière d'assainissement:

L'association attend l'intervention de la Municipalité (buses, compresseur, transport...), le soutien de l'ANHI (étude technique), ONEP (assistance technique à l'étude et au moment des travaux), Fédération (assistance dans la gestion du projet), la participation des unités industrielles du quartier .

9-3 Contraintes:

La réalisation du projet d'assainissement bute sur un nombre de contraintes :

- 1) **Contraintes financières et matérielles :** Le coût du projet serait très élevé à cause de l'éloignement du quartier du collecteur principal et la nature rocheuse du sol.
- 2) **Contraintes institutionnelles :** L'association n'a pu intéressé jusqu'à présent personne des habitants, exception faite des adhérents, les membres du bureau.
- 4) **Autres contraintes :** éclatement du quartier en plusieurs petits noyaux.

10- Profils des membres du nouveau bureau de l'association

Nom	Age	Lieu de naissance	Durée de résidence	Logement St. occupation	Etat matrimonial	Niveau scolaire	Profession	Responsabilité/association
1 Bada	43	Chliwate . O Teima		propriétaire	Marié	Licence	Professeur	Président
2Andam	43	O Teima		-	-	Bac	Instituteur	vice président
3Bouqfa	29	O Teima		-	-	DEUG	Instituteur	Trésorier
4 Aamir	40	O Teima		-	-	Primaire	Maçon	Trésorier adjoint
5Aawada	36	O Teima		-	Célibataire	DEUG	Instituteur	Secrétaire général
6Saadi	29	O Teima		-	-	Secondaire	Fonctionnaire	secrétaire adjoint
7Bada	28	O Teima	-	-	-	Secondaire	Chômeur	assesseur
8Bada	26	O Teima	-	-	-	Secondaire	Chômeur	-
9Miless	29	O Teima	-	-	-	Primaire	Ouvrier	-
10Salmi	27	O Teima	-	-	-	Primaire	Ouvrier	-
11 Belmriate	31	O Teima	-	-	Marié	Secondaire	Fonctionnaire	-

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (11)

1- Identification

Nom : Wafae Boukhriss pour le développement et la coopération , **Nom de quartier ou zone** Boukhriss Lakhdim_(Lkbir)_**Siège** Les deux mosquées du quartier (Boukhriss Fouqani et Boukhriss Tahtani) les habitants sont partagés en deux tendances politiques différentes en particulier depuis les élections de 1993. ce qui a poussé les habitants du Fouqani à construire leur propre mosquée) **Tel néant** **Date de création** Décembre 1997 **Nombre des membres du bureau** 17 **Nombre d'adhérents** 180, dont 50 à boukheiss tahtani et 130 à Boukhriss Fouqani **Pers. Interv** le président Touhadi Brahim **Personnel salarié** néant **Personnel bénévole (nbre)** Membres du bureau **Mandat du bureau** : 2 ans

2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique : Le douar de Boukhris Lqdim faisait partie de l'armature rurale qui existait avant l'apparition d'Ouled Teima. A l'instar de tous les autres douars du Nord de la ville, ce douar rural situé à 2 km ou 3 km du centre ville, a fait l'objet d'une extension rapide au cours des années 70 et 80 du fait de l'exode rural, suite à des opérations de lotissements spontanés et non réglementaires réalisées par 4 anciens habitants et propriétaires du terroir agricole du douar. Depuis 1992, il a été annexé à la ville suite à l'élargissement du périmètre urbain.

Structure : Le quartier se compose deux sous-ensembles spatiaux, Boukhriss Foukani, et Boukhriss Tahtani (230 maisons dont la majorité est occupée par des locataires. Il s'agit d'anciennes maisons rurales que les propriétaires ont subdivisées en 10 petites résidences à raison d'un pris de loyer de l'ordre de 50 dhs le mois chacune. Aussi, chaque ancienne demeure dispose d'une grande cour extérieur, bien souvent abandonnée et dans un état très délabrée.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures (avec années de réalisation et taux de raccordement) :

- **Voirie** : non revêtue et dans un état déplorable
- **Electricité** : OUI en 1994 , les propriétaires, 22% du total des maisons au douar Tahtani et 80% de ceux du Fouqani
- **Eau potable** : en 1997. les propriétaires
- **Assainissement** : Néant, fosses septiques

2-4 Equipements collectifs existants : Ecole primaire (Assafae. 1998), mosquée, dispensaire en cours de construction (Assoc ; al Amal, Douch)

2-5 Autres équipements : Commerces du douar

2-6 Effectifs de la population 2150 ..**nombre de ménages** 400 **nombre de maisons** : environ 400 dont 230 au Tahtani **Superficie Boukhriss jdid et Lqdim** 148.3 ha. **Superficie urbanisée** 40.9ha **Densité** 145 hab/ha **Sup Esp. Libre** 103.0 ha.

2-6 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : les originaires houaris 20%. la majorité revient aux Abda, Chiadma, Doukkala, au total 75%

2-7 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Ménages moyens 10% (fonctionnaires , petits commerçants, agriculteurs, maçons) . les pauvres (ouvriers journaliers du

Moqef) 90%. Les commerçants les plus importants ont quitté le quartier et se sont installées dans la zone centrale de la ville. Bien que très petite de taille Ouled Teima, a connu une certaine mobilité sociale résidentielle entre les quartiers périphériques et le centre ville.

2-8 Fonctions du quartier : résidentielle, agricole.

3- Objectifs :

Selon le statut :

Amélioration de la situation sociale des adhérents par la réalisation de projets de développement à caractère social. L'association s'occupe de la gestion de la mosquée, en particulier la collecte des honoraires de l'Imam.

Remarque : la question des eaux usées n'est pas mentionnée dans le statut. Mais le président en a beaucoup insisté lors de l'interview. Pour lui, l'association est l'institution d'encadrement des populations la plus appropriée en l'état actuel des choses, notamment au niveau des quartiers où les divergences politiques sont très vives.

4-Activités: ne sont pas indiquées dans le statut interne

5 - Constitution (Contexte):

***Constitution :**

L'idée de la constitution de l'association a émané du Pacha de la ville et de l'ex président du conseil municipal.

Mais, contrairement à ce qu'on trouve ailleurs dans les autres quartiers de la ville, l'association a beaucoup tardé à voir le jour, à cause des divergences politiques d'une part, et en raison du fait que l' élu du quartier était à l'opposition au conseil municipal (Presque toutes les associations créées en 1996, c'est à dire à la veille du lancement de la campagne des dernières élections ont été initiées par des élus de l'ancienne majorité au conseil municipal). Au moment de la dernière campagne, les candidats ont beaucoup insisté sur le problème des eaux usées, mais aucune initiative n'a été prise à ce niveau. Mais, à l'automne 1997, des habitants du quartier sont venus voir Touhadi, professeur, sans appartenance politique, et lui ont demandé de présider l'association qu'il veulent créer pour l'encadrement des habitants en vue de la réalisation du réseau des eaux usées, à l'instar des autres quartiers, en particulier celui de Douch.

Ainsi, un comité de préparation a été formé, des réunions de préparation et de sensibilisation des habitants ont eu lieu à la mosquée. Une fois le statut élaboré par le comité provisoire, l'assemblée générale a eu lieu à la mosquée au mois de décembre 1997 et le bureau a été désigné à l'unanimité. Ils ont été choisis de manière à représenter les deux sous- quartiers (10 de Fouqani et 7 de Tahtani)

***Acteurs principaux:** des fonctionnaires dont deux enseignants et des commerçants du quartier.

***Expérience associative :** Gestion de la mosquée

6 - Activités réalisées par l'association depuis sa création :

* 4 réunions du bureau (1 fois tous les 2 mois) au sujet de l'adhérence au projet d'assainissement. Le bureau incite les habitants à payer les droits d'adhérence annuelle (50 dhs), et les promet qu'ils seront les premiers à bénéficier du projet. Les habitants préoccupés par les 50 dhs, les honoraires de l'imam de la mosquée, demandent de différer cette action à une date ultérieure.

* Ouverture d'un compte bancaire au nom de l'association à la Caisse nationale de Crédit Agricole.

7-Autres projets en perspective : projet eaux usées .

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

* **Statuts** : l'association dispose d'un statut (7 articles) et d'un règlement interne (29 articles répartis en 3 chapitres :

- Le nom , les objectifs et le local (le statut précise que le local peut être à l'une des deux mosquées du quartier ;
- Structure du bureau (17 membres élus), Assemblée générale (1 fois par an ou plusieurs fois en cas de besoin), modalités d'adhérence et de réunions (réunion du bureau, au moins une fois tous les 3 mois);
- **Mesures disciplinaires** : en cas d'enlèvement de l'adhérence à un membre par l'assemblée générale, l'argent versé à l'association (droits d'adhérence ou contribution au projet d'assainissement) ne lui sera pas restitué.
- Droits d'adhérence 50 dhs, droits de participation 20 dhs par an ; droits de contributions aux actions entreprises sont déterminés par le bureau en fonction de la nature du projet
- Les participants sont appelés par obligation à prendre engagement par écrit à respecter les lois en vigueur au sein de l'association.
- Le budget (voir gestion budgétaire) ;

* **Autres informations** : Carte d'adhésion Néant * **Droits d'adhésion** 50 dhs et 20 dhs de participation annuelle* **Assemblée générale** Une fois par an ou plusieurs fois en cas de besoin * **Fréquence de réunion du bureau** : 1 fois tous les 3 mois * **Lieu de réunion** Mosquée **Modalités des réunions (convocation)** Convocation orale * **Ordre du jour** : réunion informelle sans ordre du jour d'après le président * **P.V** : néant

8-2 Ressources financières

* **Droits d'adhésion** : 50 dhs **Cotisations annuelles des membres** 20 dhs * **Financement / soutien privé** : Néant

***Financement public** : néant **Financement international** néant. * **Autres ressources** : néant

Remarque : l'article 25 précise les ressources et revenus de l'association

8-3 Gestion financière

Comptabilité : Actuellement, elle est assurée par le trésorier , assisté par le président et le secrétaire général. L'argent collecté auprès des 50 adhérents de Boukhriss Tahtani n'est pas versé dans le compte de l'association, il est encore gardé chez le trésorier adjoint.

Selon l'article 26 du statut interne, la gestion financière de l'association sera confiée en cas de besoin à un établissement local de comptabilité.

* **Compte bancaire** : Oui , crédit agricole

* **Formes de gestion du budget** : Elles ne sont pas précisées dans le statut, comme c'est le cas des autres associations.

Evaluation : la gestion financière consiste en l'état actuel des choses à la collecte des droits adhésion et de participation annuelle.

9- Projet assainissement :

Projet d'assainissement en préparation.

9-1 Situation actuelle :

- L'association compte dans les prochains jours organiser une assemblée générale exceptionnelle pour rouvrir le débat sur l'assainissement et l'adhérence à l'association.
- L'étude technique n'est pas encore réalisée et les besoins ne sont pas définis par conséquent.
- L'association est représentée par son président au sein de la fédération , et c'est à partir de cette institution qu'elle suit l'évolution du dossier de l'assainissement. L'élu du quartier suit le dossier au sein du conseil municipal, il est énergiquement intervenu la semaine du 10 Août auprès du président du conseil municipal qui a signé un bon pour achat de buses pour l'association AlWahda. Le président a dû arrêter l'exécution de ce don quand on il a été rappelé que l'élu , membre de cette association est dans l'opposition et n'a pas voté en faveur du compte administratif de la municipalité. Mais en dehors de cela aucune action n'est entreprise pour le moment.

9-2 Attentes en matière d'assainissement :

L'association compte sur l'aide de la Municipalité (buses, compresseur, transport,...) , l'ANHI (Réalisation de l'étude technique), ONEP (assistance technique à l'étude et au moment des travaux), Fédération (assistance dans la gestion du projet).

9-3 Contraintes:

La réalisation du projet d'assainissement bute sur un nombre d'obstacles :

- 1) Contraintes financières et matérielles :** Le coût du projet n'est pas encore connu . Le bureau a commencé la collecte des droits d'adhérence , mais pas les contributions au projet d'assainissement. Le montant à payer par maison ne doit pas dépasser selon le président le plafond de 2000 dhs. Car le niveau de vie des habitants est très bas. Une bonne partie ne veut pas dépasser 500 dhs. Aussi, les locataires très nombreux refusent catégoriquement de collaborer, pourtant c'est au niveau de leurs logements que se pose avec acuité le problème de pollution.
- 3) Contraintes institutionnelles :** L'association n'a pu intéressé jusqu'à présent que 180, soit 45% des ménages, adhérents La majorité des résidents refusent d'adhérer au projet, ils fuient les réunions. Le projet ne les motive pas.
- 4) Autres contraintes :** Rues étroites, les canalisations d'eau potable passent au milieu des rues, d'où la nécessité de creuser plus bas pour la mise en place du réseau des eaux usées. Ce qui ne manquera pas de se répercuter sur le coût des travaux.

10- Profils des membres du nouveau bureau de l'association

Nom	Age	Lieu de naissance	Durée de résidence	Logement St. occupation	Etat matrimon	Niveau scolaire	Profession	Responsabilité/associa
1 Touhadi	41	Boukhriss		propriétaire	Marié	Licence	Professeur	Président
2 N'Hili	39	Boukhriss				Fondamental	fonctionnaire à Onep	vice président
3 Lhmine	28	Essaouira	8			Coranique	commerçant	Trésorier
4 Khairi	29	Boukhriss				Fondamental	Commerçant	Trésorier adjoint
5 Lasri	37	Safi	5			DEUG	institutrice	Secrétaire général
6 Fanidi	33	Boukhriss				Secondaire	Aide - pharmacien	secrétaire adjoint
7 Al Ainat	61	Boukhriss				Fondamental	Ouvrier	assesseur
8 Raii	48	Safi	6			Fondamental	commer.	-
9 taoufiq	57	Boukhriss				Fondamental	Agriculteur	-
10 Amegroud	35	Ida Ouantane	2			Coranique	Mécanicien	-
11 El Karaa	42	Boukhriss				Fondamental	Commer.	-
12 Slimani	37	Essaouira	6			Coranique	ouvrier	-
13 Hafidi	45	houara	8			Fondamental	Commer.	-
14 Khairi	51	Boukhriss				Fondamental	Agriculteur	-
15 Khairi	36	Boukhriss				Néant	ouvrier	-
16 El Bayad	26	Safi	3			Néant	ouvrier	
17 El Akhdar	51	Safi	5			Néant	Commer.	

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (12)

1- Identification

Nom : Al Islah Wa Al Aamal , **Nom de quartier ou zone** Hay Chninate , **Siège** Hay Chninate **Tel** néant **Date de création** 23 -02- 98 **Nombre des membres du bureau** 19 **Nombre d'adhérents** 91 **Pers. Interv** Président kachouch assisté de deux membres dont Bada Ahmed , le nouveau élu du quartier **Personnel salarié** néant **Personnel bénévole (nbre)** Membres du bureau **Mandat du bureau** : 2 ans

2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique : Le douar de chninate faisait partie de l'armature rurale qui existait avant l'apparition d'Ouled Teima. 0 l'instar de tous les autres douars du Nord de la ville, ce douar rural situé à 2 km ou 3 km du centre ville, a fait l'objet d'une extension rapide au cours des années 70 et 80 du fait de l'exode rural. suite à des opérations de lotissements spontanés et non réglementaires réalisées par les anciens habitants et propriétaires du terroir agricole du douar. Il a été englouti par la ville suite à l'élargissement du périmètre urbain.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures (avec années de réalisation et taux de raccordement) :

- Voirie : non revêtue
- Electricité : OUI en 199 , 95%
- Eau potable : 1994, 95%
- Assainissement : Néant, mais la conduite principale reliant le lotissement Nahda 4 au collecteur principal passe par le quartier

2-4 Equipements collectifs existants : Ecole primaire, mosquée

2-5 Autres équipements : Commerces , artisanat, services

2-6 Effectifs de la population 4047..**nombre de ménages** 769 **nombre de maisons** : environ 700 **Superficie** 147.74 ha, **Superficie urbanisée** 28.29 ha **Densité** 142.54 hab/ha **Sup Esp. Libre** 118.59 ha

2-6 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : les originaires peu nombreux, la majorité revient aux Abda, Chiadma, et doukkala

2-7 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Ménages aisés 10% , moyens 10% , pauvres 80% .

2-8 Fonctions du quartier : résidentielle, agricole. et artisanale (le quartier abrite depuis très longtemps des familles spécialisées dans l'artisanat de poterie). __

3- Objectifs : Réalisation du projet des eaux usées, propreté du quartier selon le président.

4- Activités: Selon Statut interne : néant

5- Constitution (Contexte) , conditions d'existence , Acteurs et supporteurs) :

***Constitution :** L'idée de la constitution de l'association a émané d'un certain nombre de résidents proches de la conduite de l'ERAC, ils étaient en conflit politique avec l'ex-élu du quartier Kihel, et président de l'association Assafae . Ils contestaient sa manière de gérer le problème des eaux usées et notamment le montant de participation décidé et l'engagement que celui-ci fait signer par les chefs de foyers. Soutenus par l'actuel président de la commune, ils ont décidé de créer leur propre association. Autre raison : Bada, l'élu, actuellement caporal à l'usine du président de la commune, est très ambitieux et jaloux du succès et de la réussite de Kihel qui est passé en 6 ans, d'un simple maçon, à un homme d'affaires.

***Acteurs principaux:** Le président du conseil municipal, l'élu.

***Expérience associative :** Les membres de cette institution ne disposent d'aucune expérience associative.

6-Activités réalisées par l'association depuis sa création : Néant

7- Autres projets en perspective : Réalisation du projet des eaux usées.

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

*** Statut :** néant

*** Autres informations :** Carte d'adhésion Néant * **Droits d'adhésion** néant * **Assemblée générale** 1 fois /an **Fréquence de réunion du bureau :** 1 fois par mois * **Lieu de réunion** Maison d'un membre **Modalités des réunions (convocation , préparation)** Convocation orale * **Ordre du jour - * P.V :** néant .

8-2 Ressources financières

***Cotisations annuelles des membres** néant * **Financement / soutien privé :** Néant

***Financement public :** néant **Financement international** néant. * **Autres ressources :** néant

8-3 Gestion financière : néant

9- Projet assainissement :

Projet en cours.

9-1 Situation actuelle : Selon le président l'étude technique a été réalisée par l'ancienne association, il suffit de la récupérer Le président attend les instructions du président de la commune en ce qui concerne les buses pour commencer la collecte de 1500 dhs par maison.

9-2 Attentes en matière d'assainissement :

Aucune idée sur les besoins.

9-3 Contraintes:

La réalisation du projet d'assainissement bute sur un nombre d'obstacles :

1) Contraintes relatives à la Formation : Aucune expérience dans l'action associative.

2) **Contraintes financières et matérielles** : Le coût du projet s'élève à 1400 000 dhs. Le président de cette association n'en a la moindre idée sur le coût du projet.

3) **Contraintes institutionnelles** : il existe actuellement au niveau de ce quartier deux associations qui se disputent la légitimité de représentation de la majorité des habitants : l'ancienne vient juste de renouveler son bureau le 13 Juillet 1998 ; la seconde a été créée le 23 février 1998. Chacune des deux associations cherche à elle seule à gérer le projet.

10- Profils des membres du nouveau bureau de l'association

Nom	Age	Lieu de naissance	Durée de résidence	Logement St. occupation	Etat matrimonial	Niveau scolaire	Profession	Responsabilité/association
1 Qechouch	52	Marrakech	20	Propriétaire	Marié	Sans	Commerçant	Président
2 Bada	48	O.Teima	48	-	-	Sans	Agriculteur	1er service président
3 Chafeq	58	Rhamna	13	-	-	Sans	Agriculteur	2 ^e v. P
4 Ayaw	31	Lamnizla	15	-	-	Fondamental 2	Ouvrier	3 ^e me v. P
5 Aamari	43	Dir	10	-	-	Primaire	Maçon	Trésorier
6 kobe	39	O.Teima	39	-	-	Sans	Maçon	Trésorier adjoint
7 Qarmoudi	28	Chichaoua	20	-	Celibataire	Secondaire	formateur Auto. école	Secrétaire
8 Baladi	34	O Teima	34	-	Marié	Primaire	Ouvrier	secrétaire adjoint
9 Aaribi	46	Bigoudine	18	-	-	Coranique	commerçant	Assesseur
10 Rida	55	Lamnizla	10	-	-	Coranique	Fkih	-
11 Sos	49	Ben Slimane	25	-	-	Fondamental 2	comptable	-
12 Aalami	38	Essaouira	07	-	-	Sans	ouvrier	-
13 Wanzari	43	Assa-zag	42	-	-	Sans	Maçon	-
14 Baka	57	Taliouine	46	-	-	Sans	Ouvrier	-
15 Afouzar	56	Tamgounte	22	-	-	Sans	Ouvrier	-
16 Koumia	32	Skoura	10	-	-	primaire	Peintre	-
17 Rha	40	O. Teima	40	-	-	Sans	Ouvrier	-
18 Nahid	46	Ouarzazate	15	-	-	Sans	Ouvrier	-
19 Bahni	42	Ouarzazate	07	-	-	Sans	peintre	-

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (13)

1- Identification

Nom : Assafae , **Nom de quartier ou zone** Hay Chninate , **Siège** Un local au pavillon Ouest de la mosquée du quartier **Tel néant** **Date de création** 28 -06- 96 **Nombre des membres du bureau** 19 d'après le statut interne et 15 selon le PV de renouvellement du bureau daté du 13/7/ 98 **Nombre d'adhérents** 36, mais 16 seulement ont payé les droits d'adhérence pour cette année **Pers. Interv** Mr le président Mustapaha El kihel, ex-membre du conseil municipal **Personnel salarié** néant **Personnel bénévole (nbre)** Membres du bureau **Mandat du bureau** : 2 ans
Le 13 juillet 1998 un nouveau bureau de 15 membres vient d'être élu.

2- Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique : Le douar de chninate faisait partie de l'armature rurale qui existait avant l'apparition d'Ouled Teima. 0 l'instar de tous les autres douars du Nord de la ville, ce douar rural situé à 2 km ou 3 km du centre ville, a fait l'objet d'une extension rapide au cours des années 70 et 80 du fait de l'exode rural, suite à des opérations de lotissements spontanés et non réglementaires réalisées par les anciens habitants et propriétaires du terroir agricole du douar. Il a été englouti par la ville suite à l'élargissement du périmètre urbain.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures (avec années de réalisation et taux de raccordement) :

- Voirie : non revêtue
- Electricité : OUI en 199 , 95%
- Eau potable : 1994, 95%
- Assainissement : Néant, mais la conduite principale reliant le lotissement Nahda 4 au collecteur principal passe par le quartier

2-4 Equipements collectifs existants : Ecole primaire, mosquée

2-5 Autres équipements : Commerces , artisanat, services

2-6 Effectifs de la population 4047..**nombre de ménages** 769 **nombre de maisons** : environ 700
Superficie 147.74 ha, **Superficie urbanisée** 28.29 ha **Densité** 142.54 hab/ha **Sup Esp. Libre** 118.59 ha

2-6 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants : les originaires peu nombreux, la majorité revient 4 ménages, Chleuhs 4 ménages, le reste est constitué des Abda, Chiadma, et doukkala

2-7 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Ménages aisés 10% , moyens 10% , pauvres 80% .

2-8 Fonctions du quartier : résidentielle, agricole, et artisanale (le quartier abrite depuis très longtemps des familles spécialisées dans l'artisanat de poterie).

3- Objectifs : Renforcement des relations de fraternité et de bon voisinage entre les habitants. Organisation de chantiers de travaux en vue d'améliorer le paysage des quartiers, de créer des espaces verts et mise en place des équipements sociaux nécessaires.

Remarque : la question des eaux usées n'est pas mentionnée dans le texte du statut.

4-Activités: L'association exerce des activités variées en collaboration avec les associations similaires, les établissements, les institutions pédagogiques, culturelles et sociales qui ont les mêmes objectifs.

Remarque : A ce niveau là également, on peut déduire qu'au moment de l'élaboration du statut de l'association le problème des eaux usées ne figurait pas encore parmi les priorités. Certainement, l'association a été constituée pour d'autres raisons. Aussi, selon le **président** l'action de l'association porte essentiellement sur les problèmes du quartier, la mosquée, la propreté(eaux usées)

5- Constitution (Contexte) :

***Constitution :** L'idée de la constitution de l'association a émané du Pacha de la ville et de l'ex président du conseil municipal, Mr Dabach qui ont incité et encourager les représentants des habitants, à créer des associations au niveau de toutes les circonscriptions électorales pour superviser les actions que la municipalité ou l'administration allaient entreprendre au niveau de la ville, notamment en matière d'équipement d'infrastructures ou au sujet des campagnes de sensibilisation de tout ordre (propreté , vaccination...). Et pour constituer également les interlocuteurs appropriés et susceptibles de recevoir et gérer des aides locales ou internationales le cas échéant au niveau de leur zone géographique d'opération.

Ainsi, un comité de préparation a été formé, des réunions de préparation et de sensibilisation des habitants ont eu lieu à la mosquée. Une fois le statut élaboré par le comité provisoire, l'assemblée générale a eu lieu à la mosquée le 28 Juin 1996 et le bureau a été élu.

***Acteurs principaux:** Le pacha, le président du conseil municipal, l'élu, le moqadem.

***Expérience associative :** Activité associative informelle en rapport avec la construction et la gestion des affaires de la mosquée

6 - Activités réalisées par l'association depuis sa création :

Réalisation de l'étude technique pour la réalisation du projet d'assainissement du quartier.

7- Autres projets en perspective : Revêtement des rues et mise en place des arbres d'alignement

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

*** Statut :** l'association dispose d'un statut interne : 26 Articles répartis sur 5 chapitres :

- les objectifs ;
- les modalités d'adhérence (3 types d'adhérents : actifs (20 ans et plus + résidence au quartier + droits d'adhésion), bénéficiaires (enfants des actifs de moins de 20 ans), les sympathisants (de l'extérieur du quartier), les membres honoraires) ;
- la composition et structures (bureau et commissions), l'article 19 précise que toute décision ou arrêté ne portant pas les signatures du secrétaire générale, du président et d'un 3^{ème} membre n'est valide ;
- Le budget (voir gestion budgétaire) ;
- divers.

* **Autres informations** : Carte d'adhésion Néant * **Droits d'adhésion** 50 dhs * **Assemblée générale** Une fois tous les 2 ans et en cas de besoin sur convocation émanant du bureau * **Fréquence de réunion du bureau** : 1 fois par mois * **Lieu de réunion** Mosquée **Modalités des réunions (convocation, préparation)** Convocation orale * **Ordre du jour** Le président prépare l'ordre du jour en coordination avec le secrétaire et des membres du bureau * **P.V** : le secrétaire assure la rédaction des PV des réunions .

8-2 Ressources financières

* **Cotisations annuelles des membres** : 50 dhs * **Financement / soutien privé** : Néant
* **Financement public** : néant **Financement international** néant. * **Autres ressources** : revenus des biens et possessions de l'association et de ses activités et dont la valeur de participation est fixée par arrêté, bourses et encouragement émanant d'organismes et établissements de soutien, selon l'article 20 du statut interne.

8-3 Gestion financière

Comptabilité : C'est le président et le trésorier qui l'assure * **Compte bancaire** : Néant, le président compte l'ouvrir incessamment, car selon le statut, article 22, les documents bancaires au nom de l'association sont seuls considérés comme pièces justificatives des revenus et des dépenses

Formes de gestion du budget : Selon l'article 21 du règlement interne, les dépenses de l'association comportent :

- **les coûts** de mise en place des infrastructures de base à Chninate ;
- **achat** d'équipements et matériels de fonctionnement de l'association ;
- **Location** de salles pour réunions ou autres activités ;
- **présentation** d'encouragements matériels ou aides aux membres ou à d'autres associations ;
- **paiement** des frais de transport aux membres chargés de mission en dehors de la ville ;
- **paiement** des salaires des journaliers employés par l'association pour réalisation de travaux au sein du quartier ;
- **financement** des activités culturelles et sportives organisés pour les adhérents.

Les chèques sont signés par le président et le **trésorier** ; Ce dernier, assisté par les membres des commissions, collecte des droits d'adhésion et donne en contrepartie les bons justificatifs.

Evaluation : Il n'y avait pas effectivement de projet pour pouvoir parler de gestion effective des ressources.

9- Projet assainissement :

Le projet n'est encore réalisé, mais les premières démarches ont été entreprises.

9-1 Situation actuelle :

Lancement et réalisation de l'étude du plan des canalisations des eaux usées. L'étude a été confiée au topographe de l'ORMVA, Mr Faridi.

Sur la base de cette étude le président Kihel est intervenu auprès de l'ERAC qui réalisait le lotissement NAHDA 4 du voisinage pour faire passer la conduite qui va relier le lotissement au collecteur principal à travers le quartier Chninate. L'association s'est engagée de refaire l'étude au profit de l'Erac, elle lui a coûté 4000 dhs, car le passage de cette conduite par Chninate va contribuer à alléger le coût de réalisation du projet d'assainissement.

L'étude technique réalisée par l'association a été remise à l'ANHI. L'association a déjà entamé la collecte des contributions à raison de 2000 dhs par maison. elle dispose actuellement d'un fonds de

30 000 dhs. Le président compte avancer une somme de 100 000 dhs pour lancer les travaux de la deuxième conduite dans l'attente du démarrage des travaux. Il a été convenu par le bureau qu'un engagement doit être impérativement signé par les participants pour pouvoir faire face cas échéant aux imprévus ou déficits. Les gens proches du canal et qui ont déjà versé les 2000 dhs à l'association attendent impatiemment l'autorisation des services compétents pour effectuer le branchement.

9-2 Attentes en matière d'assainissement :

Les besoins sont estimés d'après le président à environ 1 400 000 dhs pour l'ensemble du quartier. L'association compte sur l'aide de la Municipalité (buses, compresseur, transport,...), l'ANHI (correction de l'étude technique), ONEP (assistance technique à l'étude et au moment des travaux), Fédération (Mr. Douch assistance dans la gestion du projet).

9-3 Contraintes:

La réalisation du projet d'assainissement bute sur un nombre de contraintes :

- 1) Contraintes relatives à la Formation :** Le bureau a imposé aux habitants de payer 2000 dhs et de signer l'engagement d'assurer le complément nécessaire le cas échéant. C'est ce qui a poussé une partie des résidents, notamment ceux très proches de la conduite de l'ERAC, à faire face à ce comportement et à créer dernièrement leur propre association, Al Aamal Wa Al islah.
- 2) Contraintes financières et matérielles :** Le coût du projet s'élève à 1400 000 dhs. Le bureau a déjà commencé la collecte des contributions, mais des habitants estiment que le montant proposé dépasse largement les moyens dérisoires de la majorité des habitants. Ceux-ci comptent énormément sur l'aide que l'actuel élu du quartier s'est engagé de décrocher de la municipalité où son groupe est majoritaire.
- 3) Contraintes institutionnelles :** Il existe actuellement au niveau de ce quartier deux associations qui se disputent la légitimité de représentation de la majorité des habitants : l'ancienne vient juste de renouveler son bureau le 13 Juillet 1998 ; la seconde a été créée le 23 février 1998. Chacune des deux associations cherche à s'accaparer à elle seule, la mobilisation des habitants et la supervision du projet des eaux usées.
Certains résidents ont traité directement avec le représentant de l'entreprise au moment de la réalisation de la conduite de l'ERAC, l'association a dû intervenir auprès de la société et du Pacha pour enlever les raccordements opérés illégalement et arrêter le dérapage.
- 4) Autres contraintes :** Rues étroites, les canalisations d'eau potable passent au milieu des rues, d'où la nécessité de creuser plus bas au moment des travaux, ce qui va se répercuter sur le coût du projet.

10- Profils des membres du nouveau bureau de l'association

Nom	Age	Lieu de naissance	Durée de résidence	Logement St. occupation	Etat matrimon	Niveau scolaire	Profession	Responsabilité/associa
1 Kihel	42	O Teima		propriétaire	Marié	Primaire	Entrepreneur	Président
2Bdaoui	44	O Teima		-	-	-	Chauffeur	vice président
3Sadiq	41	O Teima		-	-	Secondaire	Instituteur	Secrétaire général
4 Berch	23	O Teima		-	célibataire	Bac	Ouvrier	secrétaire adjoint
5Bouhçina	49	O Teima		-	Marié	Primaire	commerçant	Trésorier
6Hammadi	36	O Teima		-	-	coranique	commerçant	Trésorier adjoint
7Belhnin	40	Rhamna	5 ans	-	-	néant	boulangier	assesseur
8Chetri	78	O Teima		-	-	néant	Moqadem	-
9Hçinate	36	O Teima		-	-	néant	maçon	-
10tafiq	42	Rhamna	5 ans	-	-	néant	commerçant	-
11 Berrass	46	O Teima		-	-	Secondaire	infirmier	-
12Anjar	48	O Teima		-	-	coranique	commerçant	-
13Sghir	53	O Teima		-	-	Coranique	Emigré retaité	-
14Beqal	43	O Teima		-	-		ouvrier	-
15Fekhari	44	O Teima		-	-		plombier	-

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (14)

1- Identification

Nom : Amicale Al Moustaqbal, **Nom de quartier ou zone** Hay Rtaim Fouqani, (Circonscription électorale n°8) **Siège provisoire** Mosquée **Tel néant** **Date de création** 22 -11 - 96 **Nombre des membres du bureau** 11 **Nombre d'adhérents** 70 **Pers. Interv** Mustapaha El Hamri, membre du bureau de l'association et du conseil municipal **Personnel salarié néant** **Personnel bénévole (nbre)** Membres du bureau **Durée de mandat :** 3 ans

2 - Caractéristiques de la zone d'action :

2-1 Historique : il s'agit d'un vieux douar rural situé à 2 km du centre ville, il a fait l'objet d'une extension rapide au cours des années 70 et 80 du fait de l'exode rural, suite à des opérations de lotissements spontanés et non réglementaires réalisées par 9 des anciens habitants et propriétaires du terroir agricole du douar.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures (avec années de réalisation et taux de raccordement) :

- Voirie (revêtement) Néant
- Electricité : OUI en 1992
- Eau potable : 1994
- Assainissement Néant, exception des rues Ferk lahabab, Bab mansour et Dakhla

2-4 Equipements collectifs existants : Ecole primaire, mosquée

2-5 Autres équipements : Commerces , artisanat, services

2-6 Effectifs de la population 1050 hab **nombre de ménages** 170 **nombre de maisons :** environ 170

2-6 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants (en %) : Originaires 4 ménages. Chleuhs 4 ménages. le reste est constitué des Abda, Chiadma, et doukkala

2-7 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Classe moyenne 10% (commerçants, maçons, felleahs, fonctionnaires et 95% ouvriers agricoles et autres .

2-8 Fonctions du quartier : résidentielle et agricole

3- Objectifs

Selon le statut :

Sensibiliser les habitants et les amener à prendre conscience des problèmes du quartier, de défendre leurs intérêts communs et leurs besoins sociaux, culturels et sportifs. Cultiver l'esprit de coopération et d'entraide entre eux.

4-Activités: Selon le statut :

- 1) Etudier et résoudre les problèmes et tout ce qui concerne la vie à Hay Rtaim Fouqani
- 2) Financer uniquement les actions qui sont dans l'intérêt des résidents

- 3) Revitaliser et encourager les activités à caractère social, culturel, sportif et pédagogique.
- 4) Organiser les chantiers et les campagnes de ramassage des ordures ménagères, de propreté et de boisement du quartier, de sauvegarde et de réhabilitation de l'environnement
- 5) Soutenir les jeunes, les enfants, les handicapés et les malades
- 6) Conclure des accords et établir des liaisons avec les amicales qui ont les mêmes objectifs.

Remarques : La question des eaux usées ne figure pas de façon précise parmi les objectifs et activités de l'amicale soulignées dans le texte de son statut.

5- Constitution (Contexte) :

***Constitution :** L'idée de la constitution de l'amicale est venue de 3 personnes du quartier, le moqadem, Mutapha Lhamri, fils du propriétaire du terrain sur lequel est construit une partie du quartier et le trésorier de l'association. En fait, au mois de novembre en 1996, suite au discours royal au sujet de la propreté des villes et campagnes du royaume, les autorités locales à Ouled Teima ont organisé une vaste campagne de propreté à travers les quartiers de la municipalité. Le Pacha a incité à cette occasion des éléments dynamiques de la ville à s'organiser en association en vue de réussir l'opération de propreté et d'affronter par la suite les problèmes de l'environnement au niveau de leurs quartiers.

C'est au moment de cette campagne que le Moqadem du douar et un groupe de 6 personnes influents dont Lhamri, ont réuni en comité provisoire, les résidents du quartier à la mosquée pendant 3 rencontres. Ils ont discuté des problèmes du quartier, à savoir la campagne de propreté, la question de l'Imam de la mosquée, et le problème de l'assainissement des rues du quartier non encore assainies.

Après avoir choisi le nouveau Imam, et convenu sur son salaire annuel (120000 dhs), ils ont entrepris la définition des objectifs de l'institution qu'ils veulent créer et à élaborer ses statuts.

Après plusieurs rencontres et dîners - débats, le comité provisoire auquel s'est ajouté 8 personnes, représentants des autres derbs, ont organisé à la mosquée une assemblée générale pour constituer le bureau. Les 40 participants ont proposé la présidence à Lhamri qui l'a refusé parce qu'il était très occupé par ses affaires n'a pas assez de temps à consacrer à l'association et n'a pas voulu tomber dans le même problème que Douch.

La présidence a été enfin assignée à un instituteur El Makhoud. Un comité a été constitué en l'occasion pour suivre la question des adhésions.

Pour la première année, 70 résidents ont payé les droit d'adhésion, mais ne se sont pas mis d'accord sur ces droits à la deuxième et la troisième année. Mais ont convenu quand même à verser l'argent collecté en première année au compte de la mosquée pour construire les escaliers et une salle de cours coraniques.

L'association a échoué, mais Lhamri qui est aujourd'hui membre élu et représentant du quartier Rtaim au conseil municipal a déjà commencé à agir de sorte à activer sa revitalisation. D'autant plus que l'association Annasr du quartier voisin, Hraicha, a commencé après sa constitution à collecter l'argent auprès des résidents des derbs très proches, bien que relevant du territoire de Rtaim. Ils ont réussi à ramasser les cotisations et avances de la part de 3 participants (3000 dhs).

Après les dernières élections, ces mêmes participants sont venus poser le problème et demander à Lhamri élu à la municipalité d'intervenir auprès de Zerhoun, président d'Annasr, de restituer leur argent à l'association d'origine. Al Moustaqbal. Une lettre au sujet a été adressée à Zerhoun par le président Al Makhoud.

***Acteurs principaux:** Le pacha, le moqadem, l'élu, le groupe des 6 notabilités locales, les instituteurs du quartier.

***Expérience associative** : activité associative informelle pour la construction et la gestion des affaires de la mosquée.

6- Activités réalisées par l'amicale : Supervision et organisation de deux campagnes de ramassage d'ordures dans les rues en 1996 et 1998 en collaboration avec l'équipe de foot du quartier et les enfants de l'école.

7- Projets réalisés durant les deux dernières années : Néant

8- Fonctionnement de l'association:

8-1 Structures et organisation du travail

* **Statut interne** : 23 Articles : Il précise les objectifs, les conditions d'adhésion (respect des lois pratiquées au sein de l'amicale, Etre à la disposition du bureau,...), Composition de l'amicale, **Carte d'adhésion** Néant * **Droits d'adhésion** 50 dhs* **Assemblée générale** Une fois tous les 3 mois et en cas de besoins sur convocation émanant du Président * **Fréquence de réunion du bureau** : 8 fois dont 5 fois avant la campagne de propreté et 3 fois par la suite * **Lieu de réunion** Mosquée **Modalités des réunions (convocation , préparation)** Convocation orale * **Ordre du jour** Le président prépare l'ordre du jour en coordination avec le secrétaire et des membres du bureau * **P.V** : Notes prises par le secrétaire

8-2 Ressources financières

***Cotisations annuelles des membres** Néant * **Financement / soutien privé** : Néant

***Financement public** Buses municipalité **Financement international** néant. * **Autres ressources** Néant

8-3 Gestion financière

• **Comptabilité** : Néant * **Compte bancaire** : Néant **formes de gestion financière (collecte de fonds, marchés, dépenses, surplus)** : Selon le statut interne c'est le bureau qui gère les questions financières, les bons justifiant les dépenses doivent porte obligatoirement les signatures du Président et du trésorier. Le statut a prévu également que le bureau peut en cas de besoins ou travaux engager les dépenses nécessaires, mais la prérogative de désignation des employés ou exécutants revient au Président et ses proches collaborateurs. Un comité de collecte des adhésions a été constitué au départ (le trésorier, le président , le secrétaire, un assesseur).

Evaluation : Il n'y avait pas effectivement de projet pour pouvoir parler de gestion effective des ressources. Une fois les membres ont refusé de payer les droits d'adhésion pour la deuxième année, le bureau a décidé de remettre l'argent collecté à la mosquée conformément au statut de l'association.

9- Projet assainissement

Trois rues du quartier, celles proches du collecteur principal ont été assainie, la première en 1987 et les deux secondes en 1994. Mais la grande partie ne l'est pas encore.

9-1 Etapes de la réalisation:

- En 1987 un seul derb est assaini. L'idée de cette action est venue à certains des habitants aisés de derb Ferk Lahbab d'assainir leur rue, d'autant plus que celle-ci est proche du collecteur principal passant par la CT 7015 (avenue Hassan II). Il s'agit d'un groupe de 6 personnes amies pendant plus de 12 ans , et quelques uns d'entre eux ont déjà participé à la supervision à titre informel de la construction de la mosquée en 1979 sur un lot de 150 m2 offert aux habitants du douar par Feu Lhamri qui était agriculteur et notable locale très respecté. C'était lui qui offrait gratuitement l'eau

potable aux résidents du quartier avant l'arrivée de l'ONEP. L'opération consistait en la collecte des contributions auprès des résidents, des notables de la ville et des commerçants du souk, en particulier les négociants du marché de gros des fruits et légumes. Une fois la mosquée construite et la désignation faite d'un fkih, à titre bénévole, appartenant à cette même famille, Lhamri junior profitant du statut social de son père et de ses relations avec le Président à cette période de la commune d'Ouled Teima (H. A. K), a entrepris en collaboration avec 5 de ces amis du derb, l'opération d'assainissement sur une longueur de 600m. Ils ont étudié les besoins du projet tous seuls, et ont convenu à collecter les fonds nécessaires auprès des résidents en fonction de la superficie du plancher de la maison, à raison de 10 dhs le m2. Ils ont fait appel par la suite à un autre notable de la ville, l'entrepreneur cheikh Ben sghir, pour les travaux de mise en place des canalisations et des branchements pour une somme de 10 000 dhs. Pour le reste, c'est à dire des matériaux de construction (buses, ciments...), ils ont été procurés par les concernés eux-mêmes.

- En 1992, les habitants des autres rues du quartier, en particulier Dakhla et Bab Mansour, ont tenté de faire la même chose mais sans résultats à cause de leurs divergences.

En 1993, ces mêmes habitants ont envoyé pendant la campagne électorale Tajtaj à Lhamri, ami du président de la commune, afin de l'accompagner chez le président pour demande de buses. H.A.K s'est engagé à les aider une fois la campagne bouclée. Après les élections et la défaite de son parti, il a honoré à titre personnel son engagement en leur octroyant un bon de son propre argent pour acheter 150 buses.

9-2 Situation actuelle : L'opération d'assainissement des deux rues a eu effectivement lieu, mais le travail a été mal exécuté et a complètement échoué : la réalisation s'est faite sans étude ou assistance technique, l'inclinaison nécessaire n'a pas été respectée, d'où des conduites toutes pleines ne permettant plus l'évacuation des eaux usées qui reviennent dans les maisons. Ils auraient dû brancher au niveau du collecteur principal, à 600 m vers l'oued Souss. La réfection de ces canalisations s'impose aujourd'hui.

9-3 Attentes pour l'assainissement du reste du quartier:

* Les besoins sont estimés comme suit : 600 conduites de 30 cm et 545 de 60 cm en plus des autres matériaux et services... Le coût total du projet s'élève à près de 130 000 dhs. La municipalité a déjà donné une partie des buses. (

Les habitants attendent son intervention qui a beaucoup tardé (reste des besoins en buses, compresseur, transport,...), Elle devrait à leur sens représenter 50% du coût total de l'opération. Ils ne veulent plus entreprendre quoi que ce soit avant de voir le commencement des travaux.

9-3 Contraintes:

La réalisation du projet d'assainissement pour le reste du quartier bute sur un nombre d'obstacles :

1) Contraintes liées à l'absence de connaissance :

Lhamri ne savait pas que c'est l'ANHI qui doit réaliser l'étude technique du projet, et que le projet doit être également suivi par l'ONEP et qu'il existe un certain nombre d'étapes et procédures à faire, pour lui la question se limite aux buses.

Confusion de l'impôt de édilité avec les droits d'assainissement payés à l'ONEP.

2) Contraintes financières et matérielles : Le coût du projet s'élève à 130 000 dhs, les habitants ne peuvent contribuer qu'avec 40 000 ou 50 000 dhs. à cause des problèmes des locataires. Environ 10 à 12 % des résidents refusent de collaborer. De même, les propriétaires ayant quitté le quartier et s'étant installés dans la zone centrale d'Ouled Teima, refusent de leur part de participer au projet; bien souvent leurs maisons leur ont été confisquées par les locataires .

Pour ce qui est de l'aide de la municipalité, d'après Lhamri, l'élu, et assesseur à l'association, la municipalité, faute de moyens, n'a rien à fournir en ce moment.

3) Contraintes institutionnelles :

* L'amicale dans la pratique est presque dissoute. L'argent ramassé a été remis à la mosquée conformément à l'article 23 du statut interne

* Des habitants du quartier émettent certaines réserves quant à la contribution à la réalisation de l'assainissement du quartier ; pour eux c'est l'Etat qui devrait équiper le quartier et toute la ville en réseau d'eaux usées tel qu'il a fait pour l'eau potable et l'électricité. Ils disent qu'ils n'ont rien à donner, car pour eux cela fait des années qu'ils lui payent l'impôt de délité.

* Le plan du projet d'assainissement réalisé par l'ingénieur Fanidi, n'a pas été remis par le président de l'amicale à l'ANHI, ce qui ne manquera de retarder davantage sa réalisation.

5) Autres contraintes :

* **Géographie du quartier** très éclatée. 60 % des maisons sont éparpillées et dispersées dans l'espace.

* **Eaux de pluie** : Le quartier se transforme au moment des précipitations en une zone d'épandage à cause des eaux déversées par une bouche du collecteur principal , lequel collecteur présente, d'après Lhamri, une dimension de 0.80m au niveau d'un regard, proche de Hay Rtaim, contre 1.60 m vers l'amont, n'arrive pas à évacuer toutes les eaux écoulées. Divergence de visées politiques entre le président et Lhamri, ce qui ne manquera pas d'impact sur la revitalisation de l'association et la mobilisation des habitants.

Les associations d'assainissement à Ouled Teima : Projet USAID

Assistance

Fiche d'association (15)

1- Identification

Nom : Coopérative AL KHAIR, Hay Chouirf , Coursi **Siège :** Néant **Tel. Néant** **Date de création** 26 / 4 / 95 pour une durée de 3 ans **Nombre des membres du bureau** 7 **Nombre d'adhérents** 13
Personnel salarié néant **Personnel bénévole (nbre)** tous les membres **Personne interviewé :** le secrétaire

2- Caractéristiques de la zone d'action de l'association :

2-1 Historique : Il s'agit d'un lotissement non réglementaire lancé vers la fin des années 80 sans équipements au préalable, exception d'un schéma de voirie et de lots non approuvé, élaboré par la famille Chouiref qui occupait et exploitait ce terrain agricole depuis longtemps. Il se situe au sud du quartier Coursi -Est sur la CT 7015, route de Marrakech.

2-2 Statut foncier : Melk

2-3 Etat des infrastructures (avec années de réalisation et taux de raccordement) :

- Voirie (revêtement) En cours au niveau de la rue oued Souss
- Electricité : 1995 - 100%
- Eau potable : 1992 - 100%
- Assainissement : 1996 - 100%

2-4 Equipements collectifs existants : Ecole primaire, Lycée en face à l'ouest

2-5 Autres équipements : Commerces et ateliers d'artisanat et services

2-6 Effectifs de la population : environ une centaine d'habitants **Nombre de ménages** 13

2-7 Origines géographiques et ethno-sociologiques des habitants (en %) : Marrakech, Safi (Abda), Beni Mellal (Tadla, Tafraout (Souss-Anti Atlas), zone péri-urbaine d'Ouled Teima.

2-8 Image socio-économique du quartier (structure sociale en %) : Fonctionnaires , petits commerçants et prestataires de services.

2-9 Fonctions du quartier : résidentielle et commerciale

3 - Objectifs et activités : Equipement du quartier en services sociaux et infrastructures de base :

1) Electrification du quartier 2) Réhabilitation et réfection du réseau d'assainissement 3) Terrassement des rues 4) Amélioration du paysage urbain, propreté et ornement 5) Construction de la mosquée 6) Création d'une salle de réunion et d'une crèche pour enfants dans l'annexe de la mosquée.

4 - Constitution de l'association (Contexte)

La coopérative a été créée par les habitants de deux rues de Hay Chouiref (lotissement non réglementaire) spontané réalisé par les propriétaires, les héritiers chouiref. Et ce en vue de les équiper en électricité.

Le secrétaire de l'association insistait au moment de l'entretien sur le fait que c'est pour dépasser les problèmes rencontrés auprès des responsables de l'ONE, la municipalité, et l'administration, depuis 1992, quant à la dotation de ce quartier d'un poste d'alimentation en électricité, et à l'octroi à la famille Chourif, chef du projet et aux habitants de l'autorisation de s'auto-équiper en électricité à partir du quartier voisin Rabha que l'idée de la coopérative est venue. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les responsables locaux à ce sujet. Des habitants, en particulier un inspecteur dans l'enseignement et des instituteurs défendant leur cause, expliquaient aux responsables que s'ils ont choisi, eux qui sont originaires de l'extérieur de la région, d'habiter et d'investir à Ouled Teima, c'est pour vivre dans des conditions décentes.

Ainsi, après 4 tentatives de création de l'association qui ont toutes échoué à cause d'une part, des réserves des responsables sur le projet en question - au départ celui-ci intéresse une bonne partie du quartier Koursi - et d'autre part, la réticence des habitants qui ne se connaissaient pas bien et émettaient des réserves au sujet de la collecte de l'argent nécessaire et dont les montants avancés par les entrepreneurs leur paraissaient très élevés.

Maintes fois des fonds ont été collectés et restitués aux participants après échec des actions entreprises. L'ancien Caid de la ville a demandé aux intéressés de reporter le projet jusque après les élections de 1993.

En 1995, après l'arrivée du Pacha, 7 résidents, les membres actuels du bureau en majorité des fonctionnaires, instituteurs et techniciens, encouragés et assistés par le Pacha lui même, sont arrivés dans son bureau à créer la coopérative, constitué le bureau et répartir les responsabilités entre eux.

Leur souci majeur était d'avoir un cadre institutionnel légal, au niveau du quartier, leur permettant d'une part de parler au nom de l'ensemble des habitants, et ce, auprès des administrations concernées par l'élaboration des infrastructures de base. Et d'autre part de bénéficier de l'avantage d'une réduction de 20% au branchement de l'électricité.

A ce stade, ils ne sont pas arrivés à avoir le soutien des habitants du quartier. Et ce n'est qu'après le commencement des travaux que 6 autres résidents ont accepté d'adhérer au projet.

Une convention a été signée entre la coopérative et l'ONE, selon laquelle l'abonnement à l'électricité publique ne peut s'opérer que sur présentation d'une attestation justificative fournie par la coopérative.

Une fois le projet réalisé vient ensuite la question de l'assainissement, d'autant plus que les canalisations initiales existantes, dont les différents tronçons ont été mis en place par chacun des propriétaires au moment de la construction, et qui relient les maisons au canal principal de la ville, très proche, empruntant la CT 7015, , étaient défectueuses et dépassées, elles dégageaient de mauvaises odeurs avec la chaleur, et présentaient des risques de pollution; un lac permanent couvrait le sol de la rue oued Souss.

Le projet a été réalisé avec l'aide cette fois-ci de la pachaouia, la municipalité et l'ONEP. Celui du terrassement de la rue oued Souss est en cours. Toutefois, l'accent va être mis principalement dans ce qui suit sur les détails concernant l'exécution du projet assainissement.

***Acteurs principaux :** Les membres actuels du bureau et le pacha.

***Expérience associative :** Les enseignants du bureau ont déjà exercé dans des contextes associatifs .

5-Activités réalisées par la coopérative après sa création 1) Electrification 2) Assainissement 3) Revêtement des rues en cours

6- Autres projets ou activités en cours ou en perspective

Construction de la Mosquée 2) d'une Salle de réunion 3) d'une Crèche d'enfants.

La coopérative cherche le terrain pour réaliser ces équipements. La famille Chouiref , maître d'œuvre du lotissement n'en a pas prévu de lot. L'effectif des habitants de cette zone, très réduit ne suffit pas en l'état actuel des choses à réaliser un tel projet.

7- Fonctionnement de l'association:

7-1 Structures et organisation du travail

- **Statuts:** La coopérative dispose d'un statut composé de 5 chapitres et 17 articles qui définissent ses objectifs et son fonctionnement. Il a été élaboré par le bureau sur la base de la loi des libertés publiques et sur inspiration de statuts d'autres coopératives. Ledit statut insiste dans le titre sur le fait qu'il s'agit d'un statut modèle. L'adhérence à l'association intéresse uniquement les habitants des rues du lotissement Chouiref concernés par les projets d'infrastructures, et qui ont payé ou payent régulièrement les traites que leur doit la coopérative. Cette dernière se réserve le droit de déterminer le montant à verser par les nouveaux bénéficiaires, et ce, en fonction de la valeur des prix de matériaux et de services pratiqués à la date de l'adhérence. Tout résident non adhérent n'est susceptible de bénéficier des équipements réalisés que sur autorisation écrite du bureau. Les activités des membres dans le cadre de la coopérative ne sont pas rémunérées. La gestion est assurée par un bureau de 7 membres élus solennellement par tous les adhérents pour une durée de 3 ans renouvelable. Le président ou le vice - président sont les seuls membres du bureau habilités à représenter la coopérative auprès des services techniques de la municipalité et la Pachaouia. Les réunions des membres se tiennent en fonction des intérêts et besoins des habitants. Les décisions se prennent à la majorité. Seuls les membres du bureau ont le droit de définir les conditions et la manière d'accepter les nouveaux bénéficiaires. Les sommes recueillies des nouveaux adhérents servent à payer des dettes ou à programmer de nouvelles actions.
- **Autres informations :**
Carte d'adhésion : néant, mais une attestation d'adhérence est délivré aux membres en règle.*
Droits annuel d'adhésion : néant * **Assemblée générale :** A la fin du mandat pour renouvellement du bureau * **Fréquence de réunion du bureau :** En cas de besoin, et presque tous les soirs pendant la période des travaux * **Lieu de réunion :** Maisons des membres **Modalités des réunions :** Convocation orale **préparation :** informelle
* **Ordre du jour :** Informel * **P.V** néant

7-2 Ressources financières

***Cotisations annuelles des membres** Néant* **Financement / soutien privé** Néant

***Financement public :** Municipalité/assainissement **Financement international** Néant * **Autres ressources** Néant

7-3 Gestion financière

* **Comptabilité** Oui * **Compte bancaire** Néant **Formes de gestion financière (collecte de fonds, marchés, dépenses, Gestion du surplus).** Le trésorier de la coopérative, assisté par le président et le secrétaire, s'occupe de la collecte des fonds , des achats, des marchés le cas échéant, et de la gestion du surplus.

D'après le secrétaire, la coopérative continue l'exécution du programme pour lequel elle a été créée et ne rendra compte de sa gestion financière aux concernés qu'une fois son programme achevé.

8-Projet assainissement

Le projet a été réalisé en 1996.

8-1 Etapes de réalisation : Le projet Assainissement a été réalisé en collaboration avec : 1) Pachaouia , soutien et assistance technique (étude de faisabilité réalisé par Mr Houider, technicien à la Pachaouia 2) Municipalité, don de buses, compresseur, techniciens municipaux et transport de matériaux 3) ONEP, assistance technique à l'étude et au moment de la mise en place du réseau. L'opération et les travaux ont duré 3 mois, l'étude technique a préconisé de creuser un nouveau fossé de 3 mètre de profondeur pour empêcher en cas de fuite de polluer l'eau potable. Le montant total collecté auprès des bénéficiaires est de 10 000 dhs, soit une contribution de 770 dhs par associé ou maison.

8-2 Difficultés rencontrées lors de la phase d'exécution :

- 1) Au départ, elles étaient d'ordre **institutionnel**, mais dépassées par la constitution de la coopérative.
- 2) **Organisationnels** par la suite, refus de 8 résidents, dont les maisons sont très proches du collecteur principal et lui sont déjà branchées, d'y s'associer pour la réhabilitation du réseau initial et l'assurance par conséquent d'un drainage correcte des eaux usées sans fuites ou infiltration. La difficulté a été surmontée par la décision des adhérents de prendre en charge la réalisation de la canalisation et le branchement pour tous les résidents, y compris pour les 8 non adhérents, notamment après intervention et contribution de la municipalité.
- 3) **Ressources matérielles** : au départ la coopérative a voulu procéder de la même manière qu'elle a fait pour l'électrification. c'est à dire, faire un appel d'offre auprès des entrepreneurs et des fournisseurs des matériaux nécessaires, mais il s'est avéré que les coûts fournies sur devis étaient trop élevés (70 dhs pour un mètre de buse), ce qui dépasse de loin les moyens des habitants et le plafond de 2000 dhs adopté par l'association Al Wahda à Boukhriss Jdid. Cette difficulté a été également dépassée après intervention de la municipalité et l'arrivée de sa contribution financière allouée au projet.
- 4) **Contraintes humaines et de temps** : La majorité des membres du bureau de la coopérative sont des fonctionnaires et des commerçants, qui étaient , toute la journée pris par leurs activités quotidiennes, et ne disposaient d'assez de temps pour assurer le suivi de l'exécution du projet. Pour remédier a cette difficulté, 3 membres du bureau, dont le président, instituteur dans l'école du quartier, le secrétaire , inspecteur de l'enseignement primaire, et le trésorier, formateur dans une auto-école, s'étaient engagés et arrangés à assurer par alternance le suivi des travaux. Ils utilisaient leur propre moyens de transport et toutes leurs relations afin de faire aboutir le projet. Faute de temps, ils se réunissaient tous les soirs pour faire la mise au point et résoudre les problèmes rencontrés le cas échéant.

8-3 Situation actuelle : Aucun problème, toutes les maisons sont branchées.

9 - Profils des membres du bureau de l'association

Nom	Age	Lieu de naissance	Durée de résidence	Logement St. occupation	Etat matrimon	Niveau scolaire	Profession	Responsabilité/associa
1 Alami	42	Marrakech	8 ans	Melk	Marié	Bac	Instituteur	Président
2Lahmidi	49	Houara	4	-	-	Secondaire	Technicien agricole	Vice-président
3Kassimi	46	Tafraout	6	-	-	Primaire	Formateur auto-école	Trésorier
4 Zehhar	51	Houara	6	-	-	néant	Agriculteur	Trésorier adjoint
5Hajji	50	Beni Mellal	7	-	-	Licence	Inspecteur Enseignement primaire	Secrétaire général
6Qaliidi	39	Abda/Safi	8	-	-	Néant		Assesseur
7Tanan	42	Abda/safi	7	-	-	Néant		Assesseur